

(fenêtres) (sur . cours)

Le 4 octobre
pour l'emploi
et les salaires

Boris Cyrulnik
évoque la résilience

Evaluation
des élèves
notre dossier



(fenêtres) (sur . cours)

N° 273

12 septembre 2005

Edi



Actu

5

RENTRÉE : écoles en alerte vers l'action du 4 octobre
VENDÉE : ouverture d'écoles publiques
EVS : emplois précaires en guise de personnels supplémentaires



Dossier

12



PARCE QUE JE LE VAUX BIEN !

Evaluer ? Pourquoi ? Les différentes pratiques d'évaluation, en Europe. Pour quel système éducatif ?

Métier

18

PORTRAIT : Rachida Bourial, une des dernières Aide-Educatrice
CANADA : une chorale enregistre un CD
PPRE : l'application de la loi sur l'école



Réflexions

26



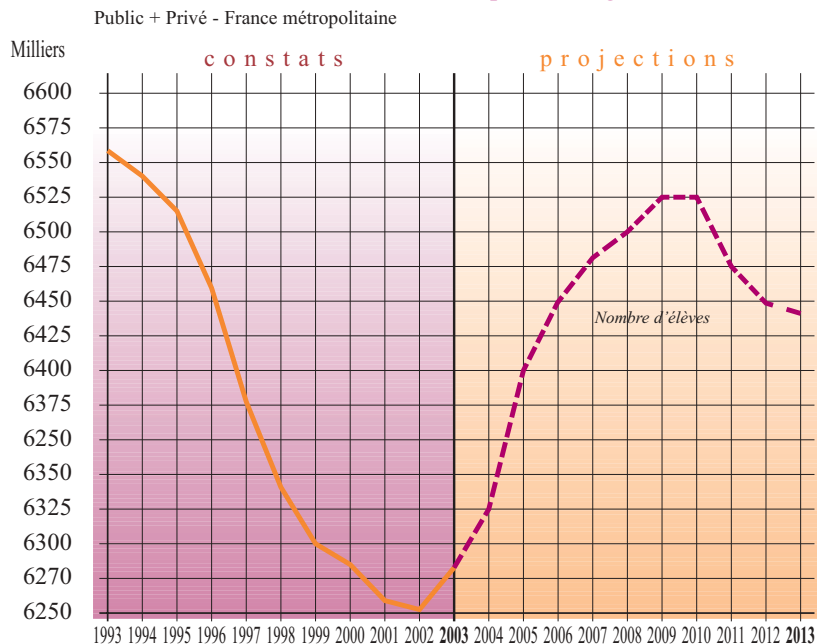
POUVOIR D'ACHAT : contradictions entre l'INSEE et l'INC
SANTÉ DES ÉLÈVES : résultats d'une enquête sur les 11-15 ans
INTERVIEW : Boris Cyrulnik, neuro-psychiatre et la résilience

Les difficultés sociales et économiques rencontrées par un nombre croissant de familles ne sont pas sans conséquences sur la scolarité des enfants. Les conditions de logement, par exemple, influent sur la réussite scolaire. Les images des enfants entassés dans des immeubles insalubres au cours des récents drames rappellent ces réalités. A cela, le gouvernement a ajouté l'humiliation d'une expulsion musclée les privant de classe le jour de la rentrée. Emplois précaires, remise en question des droits du travail, salaires, autant de mesures qui tendent à accentuer les inégalités. La création des contrats EVS ne peut constituer une réponse sérieuse dans les écoles. Ce ne sont pas des flatteries que les enseignants attendent pour cette rentrée. Nombre de départements ont effectué leur rentrée en amputant sur les moyens en maternelle, en AIS, en remplacements... Le bluff de cette rentrée n'entamera pas l'énergie des enseignants qui, chaque jour, travaillent à maintenir le droit à la réussite de chaque enfant. Pour le SNUipp, il est urgent de se donner les moyens de réussir l'école! C'est aussi le sens de notre engagement dans la journée d'action unitaire du 4 octobre.

Pascale Pizzato

Effectifs des élèves à la hausse

Nombre d'élèves du premier degré



Education et Formation n°71 - Juin 2005

Une note de la DEP (Direction de l'évaluation et de la prospective) parue dans la revue *Éducation et Formation* (juin 2005, n°71) précise que 246 000 enfants supplémentaires devraient être accueillis d'ici 2010.

L'effectif global du nombre d'élèves sera alors de 6 528 000 avant de décroître légèrement jusqu'en 2013 pour atteindre 6 450 000.

Compte tenu du taux actuel de fécondité, les générations entrant au cours préparatoire (CP) seront nettement plus nombreuses que celles sortant de cours moyen deuxième année (CM2). Ainsi, pour simplement prendre en compte le surplus d'élèves, il faudrait recruter chaque année plus de P.E. que d'enseignants partant à la retraite. Dans le cas contraire, les taux d'encadrement s'alourdiraient sérieusement dans les écoles. Ces derniers doivent être améliorés afin de permettre la réduction des effectifs d'élèves dans les classes.

La question des recrutements des jeunes professeurs reste donc au cœur des préoccupations pour se donner les moyens de réussir l'école.

Université d'automne : inscriptions ouvertes

La 5ème université d'automne du SNUipp, organisée en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, ouvrira ses débats et ateliers le vendredi 21 octobre, et ce jusqu'au 23 octobre à La Londe les Maures dans le Var. Au programme cette année, les enjeux de l'école primaire, la laïcité, la maternelle, la réussite scolaire, la place des familles, le handicap, les évaluations, la discipline, les langues, la violence, la curiosité, la lecture, l'entrée dans le métier, les sciences, les pratiques artistiques, l'éducation à l'environnement, les rythmes de l'enfant, la formation des personnels, la philosophie à l'école, l'éducation à la sexualité ... Près d'une quarantaine d'intervenants, cher-



cheurs et/ou enseignants présenteront leurs travaux en ateliers et échangeront avec les participants sur les pratiques de classe ou les enjeux de l'école en lien avec leur thème. Serge Boimare, Roland Charnay, Gérard Chauveau, Benoît Falaize, Agnès Florin, Anne-Marie Gioux, Philippe Joutard, Françoise Lorcerie, Philippe Meirieu, Eirick Prairat, Frédéric Saujat... et de nombreux autres seront présents à cette édition.

Le programme complet et le bulletin d'inscription sont joints à ce numéro. Les possibilités d'accueil étant limitées à 400 participants, les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée.

Le 4 octobre pour l'emploi et les salaires

dernière minute

Annoncée depuis des semaines, la journée d'action nationale à l'appel des confédérations se traduira par des grèves et des manifestations dans tout le pays le 4 octobre prochain. Point de départ, la modification par ordonnances de la période d'essai passant de trois mois à 2 ans pour les contrats nouvelle embauche. Une remise en cause du code du travail et du « contrat social » pour les syndicats. La hausse du coût de la vie, la flambée du prix du pétrole et des loyers reposent de manière urgente la question non résolue de la perte du pouvoir d'achat des salariés. Quid de la conférence sur les salaires et de l'ouverture des négociations salariales annoncées en juin ? Les annonces de l'été (voir page 7) concernant les nouvelles restrictions pour le budget 2006 de l'E.N confirment la poursuite d'une orientation contre l'emploi public. La FSU appelle à participer à la journée d'action unitaire du 4 octobre.

Hongrie : sept mesures d'équité

Le premier ministre hongrois a annoncé sept mesures pour l'école afin de créer un système scolaire plus équitable. Apparemment, la réforme souhaite mettre fin à la sélection des élèves vers des établissements d'élite. L'amélioration de la qualité des écoles rurales et des manuels, la connection des écoles à internet sont entre autre parmi les objectifs affichés.

87

c'est le pourcentage de parents d'enfants scolarisés qui jugent compétents les enseignants du primaire. Cette cote d'estime des professeurs est tiré d'un sondage CSA sur l'image des enseignants. extrait du Monde de l'éducation.

Philippe Boubet : rejet du pourvoi en cassation

La Cour de cassation a rejeté mercredi 7 septembre le pourvoi déposé par Philippe Boubet. Instituteur à Epinay, il avait été condamné en 2003 pour « homicide involontaire » à cinq mois de prison avec sursis et 120 000 euros de dommages et intérêts, suite au décès d'une de ses élèves survenu après déféstration en 1996. Estimant qu'il s'agissait d'un dramatique accident et que Philippe Boubet « n'a commis aucune faute professionnelle », le SNUipp et le SE avait soutenu l'enseignant. Le verdict avait été confirmé un an plus tard par la cour d'appel de Paris.

Le SNUipp continue de soutenir Philippe Boubet, d'autant qu'en première instance, le procureur de la République avait demandé sa relaxe et que de son côté, le ministère ne lui a jamais reproché de faute professionnelle et l'avait maintenu dans ses fonctions.

En 2005, à la demande des syndicats, le ministère a mis en place des groupes de travail sur le problème de la responsabilité des enseignants en cas d'accident. Trois réunions ont eu lieu au ministère avant les vacances d'été, elles n'ont été suivies d'aucun effet. Le SNUipp réaffirme toute sa détermination à voir aboutir le travail de ces groupes.

« Une ville accessible à toutes les familles »

Que révèlent du point de vue humain les incendies des immeubles parisiens ?

Ce sont les familles africaines essentiellement qui ont payé le plus lourd tribut faisant 50 morts et de nombreux blessés. Ces catastrophes illustrent d'une part la mauvaise qualité du logement habité par des familles qui devraient être en logement social. Il n'existe pas assez de logements accessibles aux ménages modestes dans un contexte de précarisation des revenus et de flambée des prix de l'immobilier par les bailleurs privés. D'autre part, elles mettent en exergue les conditions d'accueil faites aux demandeurs d'asile. Le bricolage gouvernemental de structures d'urgence n'est pas une réponse suffisante.

Quelles mesures urgentes s'imposent alors ?

La suspension des expulsions est une nécessité. Ensuite, la procédure de l'ordonnance de 1945 a déjà fait ses preuves en 1995. Elle avait permis de réquisitionner plus de 1200 logements. L'état et les collectivités publiques possèdent beaucoup d'immeubles



Jean-Baptiste Eyraud
Président du DAL
(droit au logement)

vides. Ces derniers pourraient être mis à disposition des familles en difficulté de logement. De plus, les bailleurs sociaux et les collectivités locales pourraient avec leur droit de réservation faire un effort. Enfin, une campagne d'information sur les consignes de sécurité à suivre en cas d'incendie est indispensable.

D'une manière générale, faut-il repenser l'habitat urbain des grandes villes ?

La ville doit devenir accessible à tous les ménages toutes catégories sociales confondues. Il faut tout d'abord infléchir la marchandisation des loyers et du logement en gelant la spéculation immobilière.

La sureté du logement est importante. Le cadre de vie environnemental est une préoccupation émergente. Le logement social devrait donner l'exemple en valorisant des techniques très au point maintenant en matière de production d'eau chaude, de chauffage et d'utilisation de matériaux propres.

Propos recueillis par
Sébastien Sihra

Ecoles privées : paiera, paiera pas ?

Jusqu'ici les communes n'étaient pas tenues à payer les frais des élèves scolarisés hors commune dès lors qu'elles pouvaient accueillir des élèves dans leurs écoles publiques. Or la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 rend obligatoire la contribution des communes pour les élèves scolarisés dans des écoles privées sous contrat d'association situées hors de la commune (art. 89) même si cette dernière dispose d'une école publique. Cette disposition introduit de fait une inégalité inadmissible au détriment de l'école publique puisque seuls les élèves scolarisés à l'extérieur dans le privé pourraient prétendre à la contribution de leur commune d'origine. Le ministère,

vivement interpellé par le SNUipp, le SGEN, le SE et la Ligue de l'enseignement, a cherché à temporiser en annonçant un décret, qui est en suspens, et la saisine du Conseil d'Etat qui finalement n'examinera pas la copie... Le Ministère s'est voulu rassurant dans une réponse au Sénat, publiée au Journal Officiel du 7 juillet 2005 : « Naturellement les communes de résidence ne sauraient, être amenées à prendre en charge un élève scolarisé dans un établissement privé alors qu'elles ne sauraient y être tenues si ce même élève avait été scolarisé dans une école publique ». La vigilance reste nécessaire, le SNUipp appelle à communiquer toute information sur ce problème.

Rentrée sous haute surveillance

Les conditions de cette rentrée scolaire sont marquées de l'empreinte des restrictions budgétaires. Les annonces concernant le budget 2006 ne peuvent qu'inquiéter l'école en quête de réussite pour tous les élèves. L'emploi, les salaires et l'amélioration des services publics seront au cœur de la journée d'action du 4 octobre.



A cette rentrée, l'école tarde à retrouver son climat de sérénité

Que de prévenances ! Les quelques 880 000 enseignants à l'oeuvre en ces jours de rentrée seront heureux de goûter à « la reconnaissance que la république doit davantage manifester envers celles et ceux qui ont choisi un métier qui donne beaucoup de joie, mais exige tant de qualités, d'efforts et bien des servitudes ». La lettre que leur adresse le nouveau ministre de l'éducation n'économise rien de ses effets : « quelle magnifique mission que la vôtre ! ». Il se dit « persuadé une fois encore » que les enseignants sauront « épouser notre époque et assurer un service public authentique ». Voici donc « l'esprit positif » que Gilles de Robien tient à communiquer pour « redonner confiance », puisque l'on a, dit-il, en ce jour de rentrée en Haute Saône, « trop tiré sur les enseignants, (qu') on les a insultés même ».

Mais, à cette rentrée, l'école tarde à retrouver son climat de sérénité. Elle connaît en effet les dernières épreuves imposées des restrictions du budget 2005 et la loi Fillon commence à être appliquée.

Sur le terrain, les dernières opérations de carte scolaire s'accompagnent des demandes de créations de postes pour que l'école assure partout ses missions auprès des élèves : remplacement, Z.E.P, accueil des 2 et 3 ans en maternelle, adaptation et intégration scolaire, direction d'école, etc... Les écoles occupées par les parents d'élèves le jour de la rentrée font la une comme à

Vigy en Moselle, à St Vincent de Tyrosse dans les Landes, à Martigues dans les Bouches du Rhône, à Paris, à l'Isle-Jourdain dans le Gers, etc.

A l'appel, souvent unitaire, des organisations syndicales de nombreux rassemblements départementaux sont et vont être organisés encore dans les jours à venir. Délégations le jour du Comité technique paritaires, audiences auprès des inspecteurs d'académie, des recteurs et des préfets, conférences de presse, etc... Toutes ces initiatives s'inscrivaient dans le cadre de la semaine d'action nationale du 5 au 9 septembre à l'appel du SNUipp.

Une manière de brouiller le message satisfait de l'hôte de la rue de Grenelle, de faire entendre la voix et les besoins de l'école et rappeler que cette rentrée scolaire s'effectue sous le sceau d'une politique qui en matière d'éducation et de services publics s'inscrit dans la logique de réduction de l'emploi public. Une logique que les manifestations et les grèves des enseignants ont rejetée avec la loi Fillon.

La donne n'est pas meilleure pour 2006, le ministre qui joue la carte de l'apaisement, le sait bien (lire tiroir ci-contre). L'annonce de la mise en place de 7000 à 10 000 « emplois vie scolaire » dans les écoles se veut le geste d'apaisement le plus manifeste. Gilles de Robien veut-il « réinventer les aides-éducateurs » ? Le nombre d'emplois et les conditions statutaires annoncées témoignent

plus d'un dispositif de précarité accrue qu'ils n'annoncent les emplois publics stables dont les écoles ont besoin, notamment pour l'encadrement des élèves, l'informatique et l'aide à la direction... (voir page 11).

De son côté, la question salariale prend un relief nouveau dans le contexte d'inflation avec l'augmentation du fuel domestique, des carburants et des loyers... Elle rend plus urgente la nécessité de négociations salariales dans la fonction publique après le refus du précédent gouvernement de rattrapper les pertes de pouvoir d'achat (voir page 10). Que devient la promesse d'une conférence sur les salaires avec l'ensemble des organisations syndicales pour cet automne ?

Education, services publics, emploi, salaires seront donc au coeur de la journée d'action unitaire du 4 octobre prochain à laquelle la FSU appelle (voir page 4).

Alors que les enseignants se réunissent en A.G dans les départements, les fédérations de l'E.N vont se rencontrer pour apprécier la situation, ouvrir des perspectives d'action unitaire et construire la mobilisation nécessaire pour gagner une vraie priorité à l'éducation.

Gilles Sarrotte

3000 suppressions pour 1000 créations

3000 suppressions d'emplois sont annoncées dans le second degré et seulement 1000 créations (dont 300 réservées pour le territoire de Mayotte) dans le premier degré pour accueillir 42 700 élèves supplémentaires à la rentrée 2006. Rien qui ne soit de nature à « se donner les moyens de réussir l'école ! », à la transformer pour assurer la réussite de tous. L'urgence est pourtant là. Les enseignants veulent être aidés dans leur travail quotidien auprès des élèves en difficulté. Plus de maîtres que de classes, du temps pour renforcer le travail en équipe, développer la formation et l'accompagnement des équipes, autant de propositions avancées par le SNUipp.

Vendée : majorité pour l'école publique ?

***Chavagnes, Boufféré,
La Guyonnière, Saint-
Hilaire : quatre villages
vendéens ouvrant la
première école publique
de leur histoire. La
pression des parents
venant vers ces bassins
d'emplois dynamiques est
à l'origine de ce
mouvement.
La Vendée va t-elle
perdre sa singularité de
département où les
enfants sont
majoritairement inscrits
dans le privé ?***

La Vendée est le seul département de France à scolariser en majorité les élèves dans le privé. Le bocage du Nord-Est où jadis les troupes de La Rochejacquelin résistaient à la République risque de faire basculer le rapport public-privé. Des écoles publiques ouvrent en effet en cette rentrée dans quatre des 25 % de communes qui n'en possédaient pas jusqu'ici. Entre le bleu lagune de l'Atlantique et le vert des bocages du Maine, de grandes statues de Vierges s'élèvent le long des routes. Les Mariannes sont discrètes, au chaud dans les mairies. Il n'est pas rare de traverser plusieurs villages sans rencontrer une seule école publique.

Ici inscrire son enfant à l'école publique relève de la bataille. Sophie Rondeau, mère de trois enfants à Chavagnes en Paillers se souvient que « *les démarches individuelles ne suffisaient plus* ». Dans ce village de 3200 habitants, se fait sentir le besoin d'une association pour la création d'une école publique dont elle devient la présidente. Quand on lui demande pourquoi, la jeune maman n'hésite pas « *Quand on met bout à bout, le coût, l'aspect religieux très prégnant dans la commune, la création d'une école publique était devenue une nécessité* ».

La première réunion publique a tout de suite réuni 60 personnes, des convaincus, des curieux mais aussi des hostiles à l'idée d'une école publique. Sophie Rondeau continue « *Si M. le Maire a toujours été à l'écoute, cer-*

« Ce sont des cas sociaux qui fréquentent l'école publique » un parent hostile

tains membres de son conseil municipal ont été plus véhéments ». Les propos ont été parfois durs « *Une école, on en a déjà une et c'est très bien. De toute manière ce sont les cas sociaux qui fréquentent l'école publique* ».

Les mutations démographiques de ces dernières années ne sont pas étrangères à la demande des parents. En effet, la commune tout comme le bocage vert du Nord Est est devenu un vrai bassin d'emploi en lien avec l'agro-alimentaire.

« *Des usines à la campagne* » explique Caude Coutaud maire de Chavagnes. Ainsi, le développement local amène un flux migratoire en continu depuis plusieurs années. Conséquence : les communes du territoire voient croître leur population, de jeunes couples avec des enfants. Les lotissements sortent de terre, les demandes d'inscriptions scolaires se multiplient. Les 36 naissances, les 43 demandes de permis de construire accordées en 2004 sont les révélateurs de cette





dynamique locale. Le Maire complète « *L'attractivité de la commune est forte. Notre population est en constante augmentation* ». Elle est même en totale évolution sociologique « *Ces personnes arrivent avec des mentalités nouvelles en terme de loisirs, d'éducation par rapport aux gens du bocage* » conclut-il. Pour ces nouveaux arrivants, la demande est naturelle. « *C'était une aberration, qu'il n'y ait pas d'école publique dans la commune* » affirme Anthony Grelet, parent d'élève, originaire du littoral. Les 41 enfants accueillis dans les modulaires construits pendant les vacances jouent juste en bordure de la cour du collège St Marie. Les deux jeunes enseignantes ont été volontaires au mouvement pour venir dans la commune. « *C'est tellement symbolique que je savais que j'obtiendrai ce poste* » sourit Céline Pelletier. Karine Bonnet, sa collègue complète « *On a notre responsabilité pour donner une image de l'école publique, pour faire tomber les fantasmes* ».

Autre village voisin pouvant s'enorgueillir d'une toute jeune école publique, Boufféré a vu aussi la création d'une association de pa-

rents. Bernard et Sophie Launay sont de ces parents en besoin d'une autre école « *Beaucoup de nouveaux parents exprimaient le besoin conjugué d'école publique et de proximité* ». Les enquêtes auprès des familles, les demandes répétées auprès des municipalités, les actions de relance ont été le lot quotidien mais productif de ces parents en mouvement.

A quelques kilomètres de là, au village de La Guyonnière, les effectifs prévus pour cette première rentrée dans la nouvelle école publique sont déjà dépassés. La satisfaction de voir 80 enfants inscrits n'enlève en rien les difficultés pour en arriver là. Patrick Coislier, président de l'association explique « *Notre force s'est nourrie de l'hostilité des élus et de l'attentisme des pouvoirs publics. C'est devenu un combat citoyen : faire appliquer une loi de la République* ».

La dynamique pour l'école publique est une réalité qui s'ancre dans le territoire. Michel Bernier enseignant à la retraite se souvient « *En 1983, St Hilaire de Loulay ouvrait sa première classe publique. Aujourd'hui, l'IEN est venu compter les effectifs pour valider la création d'une sixième classe.* »

Le mouvement semble irréversible. Les associations pour l'école publique prennent corps. A Saint-Philibert-de-Bouaines, l'ouverture d'une école avec au moins trois classes est prévue pour la rentrée 2006.

Sébastien Sihr

A Chavagnes, dans le bocage du nord, le panneau provisoire de l'école publique et sur la bonne voie.

En 2004-2005

29 331 élèves étaient inscrits dans le public (48,22 %) soit + 775 élèves.

31 497 élèves inscrits dans le privé (51,78 %) soit + 741 élèves.

Gesté ouvre son école publique

Dans la région des Mauges, dans le Maine et Loir, 40 des 70 communes sont sans école publique. Située dans la grande couronne de Nantes, la commune de Gesté, 2500 habitants, scolarise depuis le 2 septembre 41 élèves dans son école publique qui vient de rouvrir après avoir fermé -temporairement- ses portes en 1991. Depuis septembre 2004, grâce à la ténacité de quelques parents d'élèves, réunis dans un collectif que le SNUipp a intégré, la lutte a payé. Après maintes pétitions, manifestations, recours en tribunal administratif, rencontres avec préfet et sous-préfet, ouverture symbolique de l'école le lundi de Pentecôte avec les futurs élèves, les 41 enfants qui étaient jusqu'à présent scolarisés dans l'école privée de la même commune ou dans les écoles publiques de villages environnants, s'assoient désormais sur les bancs de l'école communale publique. Depuis 15 ans, les locaux n'avaient pas été désaffectés, servant d'accueil pour les centres de loisirs ou la garderie. Seul le panneau indiquant le nom de l'école avait été retiré.

La loi républicaine respectée, la mairie a doté l'école du « *minimum scolaire* », soit tables et chaises ainsi qu'une ATSEM pour la section enfantine; les ordinateurs, des fichiers pédagogiques et le petit matériel ayant fait l'objet de dons des écoles publiques du secteur pour la classe allant du CE1 au CM2. L'urgence se profile déjà pour la rentrée 2006 qui va certainement voir la création d'une troisième classe, mais les locaux n'existent pas encore pour l'heure. La mobilisation n'est pas terminée...

Emplois de vie scolaire : réalité en trompe l'œil

Lors de sa conférence de presse de rentrée, Gilles de Robien a annoncé la création de 45000 « *emplois vie scolaire* ». Au premier abord, un chiffre conséquent. En fait, le recrutement avoisine plutôt 18000 embauches, puisque les 27000 restant correspondent à un changement de statut des actuels

Contrats Emploi Solidarité (ou Consolidés) déjà en poste dans les établissements. Dans le premier degré, 7000 à 10000 « *EVS* » intégreront les écoles maternelles et élémentaires d'ici fin 2005 pour assurer leurs missions principales : aide à l'accueil, à la surveillance et l'encadrement des élèves, assistance administrative (y compris aux directeurs d'école), aide à l'accueil et l'intégration



des élèves handicapés, aide à l'utilisation des nouvelles technologies, aide à l'animation d'activités culturelles, artistiques ou sportives. Une circulaire adressée aux recteurs précise les modalités de ces contrats (Contrats d'accompagnement dans l'emploi et contrats avenir), leur statut, le recrutement, la formation, les missions... Ces contrats aidés, destinés aux « *jeunes sans qualification* », pour une durée de 6 mois renouvelables jusqu'à un maximum de 2 ans, rémunérés au SMIC horaire (20 à 26 heures hebdomadaires, soit en temps partiel imposé), seront implantés par les IA et

seront recrutés au niveau des collèges, comme pour les AE. Leur profil sera défini par les écoles. Des interrogations demeurent quant à la définition des missions assignées, la continuité du travail avec les équipes, la formation à l'emploi, la possibilité de formation professionnelle, le niveau de recrutement ou le nombre de personnels recrutés. Ces contrats, ainsi que les missions qui y sont associées, font largement penser à un retour des Aides-Educateurs, mais avec des conditions encore plus dégradées, témoignant ainsi d'un dispositif de précarité accrue.

L'éducation nationale a eu jusqu'à 45.000 aide-éducateurs (emplois-jeunes), il n'en restera aucun en 2007. Le SNUipp rappelle pourtant que leur présence avait montré la nécessité de nouvelles missions, complémentaires de celles des enseignants au sein des écoles. La pérennité de ces missions doit être assurée par des emplois statutaires stables dont les écoles ont besoin. Le ministre de l'éducation se borne à répondre en terme de « *présence d'adultes dans les établissements* ». Le 23 septembre, une réunion entre le ministère et les organisations syndicales devrait préciser bien rapidement le dispositif et les missions de ces emplois.

Christelle Mauss

Salaires : rouvrir les négociations

La promesse ministérielle de tenir des négociations salariales dans la fonction publique pour l'année 2006 dès cet automne ne semble plus être d'actualité.

L'an dernier, lors des précédentes négociations salariales, le ministre de la fonction publique annonçait une revalorisation unilatérale du point d'indice de 1 % pour l'année 2005 tout en affirmant que cet effort gouvernemental se situait déjà au delà du possible : « *il n'y a pas d'argent caché sous les tapis* ».

Mais suite au mouvement unitaire de grèves et de manifestations des 20 janvier, 5 février et 10 mars, le gouvernement a dû reculer et accorder une augmentation supplémentaire de 0,8 %. L'augmentation cumulée des rémunérations dans la fonction publique correspondra donc globalement aux prévisions de l'inflation pour l'année 2005. Mais l'échelonnement de ces revalorisations salariales (0,5 % en février, 0,5 % en juillet et 0,8 % en novembre) ne correspond pas à une augmentation réelle du point d'indice pour l'année 2005 de 1,8 % mais seulement de 0,85 %.

De plus, cette mesure ne règle en rien le contentieux accumulé depuis des années entre l'Etat et ses agents. Depuis 2000, les fonctionnaires ont perdu 5 % de leur pouvoir d'achat. Elle n'exonère donc pas le gouvernement de tenir des négociations salariales pour 2006.

Face à ce silence gouvernemental, les fédérations syndicales de la fonction publique se réuniront le 12 septembre pour envisager les actions nécessaires afin d'obtenir rapidement une revalorisation salariale en lien avec les pertes de pouvoir d'achat accumulées ces dernières années.

Arnaud Malaise

Deuxième carrière : miroir aux alouettes ?

Pour compenser l'allongement des carrières et tenir compte de la pénibilité de certains emplois, la loi sur les retraites du 21 août 2003 (art. 77) ouvre la possibilité, pour les enseignants, d'une seconde carrière dans la Fonction publique. Le décret n°2005-959 du 9 août 2005 en fixe maintenant les modalités. Ainsi par la voie de détachement, les enseignants justifiant 15 ans de services d'enseignement pourront postuler à un emploi administratif dans une administration d'Etat, une collectivité locale ou un établissement public et auront droit à une formation. Après un an, c'est l'administration d'accueil qui prononcera l'intégration dans le nouveau corps ou la réintégration dans le corps d'origine, ou encore la prolongation du détachement. Des arrêtés - non encore publiés - doivent apporter plus de détails et les administrations sont tenues de publier la liste des postes proposés. C'est sur ce dernier point que pèsent le plus d'interrogations : dans un contexte de réduction de l'emploi public, la quasi absence de postes à proposer cette année renvoie, selon le ministère, à la rentrée 2006 la mise en œuvre de cette disposition.

Revue de presse

La rentrée a été mouvementée autour des cartes scolaires et du budget dans de nombreux départements.

Dans le Loir et Cher, le calendrier anticipé dû à la semaine de 4 jours n'a pas empêché parents et enseignants de se mobiliser pour réclamer des ouvertures de classes. La Nouvelle République fait un état des lieux des occupations d'écoles qui se sont déroulées dans au moins 7 communes ou RPI. Parents et enseignants étaient motivés à maintenir les mobilisations jusqu'aux délibérations définitives du CTP de rentrée.



A Vesoul (Haute Saône), l'Est Républicain relate la grogne des itinérants de l'éducation nationale, notamment les enseignants spécialisés ou les conseillers pédagogiques, dont les crédits alloués pour se déplacer auprès des élèves sur le terrain ont été réduits de 20 à 50 %. Le rassemblement derrière le slogan « *patience, on pédale* », résume bien la situation des itinérants, privés de moyens, alors qu'ils interviennent essentiellement auprès d'enfants en difficulté. Cela n'empêche pas l'inspecteur d'académie d'afficher le soutien scolaire aux élèves en difficulté comme une de ses principales priorités...



Dans les Landes, les mobilisations ont regroupé parents, élus et enseignants devant l'inspection académique le jour du CTPD. Confronté à une hausse démographique particulièrement conséquente, le département des Landes fait face à cette rentrée à un déficit de postes. Sud Ouest signale que onze écoles ont obtenu satisfaction à travers une ouverture de classe, 3 se sont vues fermer une classe, et la situation n'est toujours pas réglée pour de nombreuses écoles.



Dans les Landes, les mobilisations ont regroupé parents, élus et enseignants devant l'inspection académique le jour du CTPD. Confronté à une hausse démographique particulièrement conséquente, le département des Landes fait face à cette rentrée à un déficit de postes. Sud Ouest signale que onze écoles ont obtenu satisfaction à travers une ouverture de classe, 3 se sont vues fermer une classe, et la situation n'est toujours pas réglée pour de nombreuses écoles.

Prendre enfin la bonne direction !

« **P**oursuivre et amplifier l'action », le mot d'ordre lancé par SE, le SGEN et le SNUipp trouvera écho dès le mercredi 21 septembre où dans chaque département les organisations syndicales déclineront rassemblements et initiatives. Ce jour là, directeurs et équipes d'écoles porteront les revendications pour la direction et le fonctionnement de l'école. A savoir, notamment du temps supplémentaire de décharge mais aussi la création d'emplois administratifs, des aides matérielles et des améliorations indiciaires elles aussi nécessaires. L'an dernier, les négociations et discussions menées avec le ministère sur la direction et le fonctionnement de l'école, au printemps 2005, n'ont pas abouti - les propositions ministérielles ont été très majoritairement rejetées par les enseignants-. Interpellé, sur le sujet, à deux reprises par les trois syndicats depuis la fin de l'année scolaire, le nouveau ministre, Gilles de Robien vient de convenir qu'il y a « *des difficultés, avec certains directeurs d'école qui sont en grève, qu'on n'a pas encore résolues parce qu'il y a une charge administrative de travail* ». Il se dit prêt à « *engager le dialogue* ». Mais la seule piste qu'il évoque pour « *alléger le travail des directeurs d'école* », est « *de leur fournir aussi des emplois vie scolaire pour les décharger de certaines tâches administratives de façon à ce qu'ils puissent se recen-*

trer sur la fonction de directeur ». Aucune réponse donc aux exigences portées par les syndicats dont le SNUipp. Une attitude qui rend la mobilisation du 21 septembre et la mise en œuvre dans toutes les écoles de la grève administrative nécessaires en cette rentrée.

Consignes nationales du SNUipp

L'objectif de la grève administrative est d'entraver le fonctionnement de l'administration et de la priver des informations

- blocage des enquêtes de rentrée ;
- blocage des enquêtes de l'IEN et de l'IA ;
- refus de transmettre les comptes rendus des réunions des conseils des maîtres, d'école ou de cycle, ainsi que les enquêtes diverses à caractère collectif ;
- pas de participation aux réunions de l'administration ou des collectivités territoriales hors temps de travail ou non remplacées sur le temps de travail. Etc.

Il ne s'agit pas de pénaliser les élèves ou les enseignants de l'école : signalements, arrêts maladie, déclarations d'accidents ne doivent pas être bloqués. De même les relations avec les parents doivent être préservées.

Le ministère économise des postes pour l'intégration des instituteurs

Le Ministère attribuait cette année 17506 places pour l'intégration des instituteurs dans le corps des P.E par liste d'aptitude. Les départements ayant une dotation supérieure au nombre de candidats ont reversé leur excédent aux départements déficitaires. Par contre, pour l'intégration par concours interne, ce reversement des postes en excé-

dent au profit d'autres départements n'est pas effectué. Le SNUipp a demandé au ministère que ces postes non pourvus soient attribués à l'intégration par liste d'aptitude et donc non perdus. Le ministère a opposé une fin de non recevoir.



Parce que je le veux bien

Avec le mouvement de démocratisation de l'école, l'évaluation des élèves évolue, confirmant le passage d'un diagnostic sanction à une évaluation formative pour aider les élèves à progresser.

Dossier réalisé par
Michelle Frémont
Christelle Mauss
Gilles Sarrotte

L'école n'est-elle pas pour beaucoup dans nos mémoires d'enfants souvenir de bonheur mais aussi parfois d'abaissement ? De bonheur dans le sentiment d'apprendre ou d'abaissement dans le sentiment de ne jamais pouvoir y parvenir. Et si ce clivage reste tellement présent, c'est qu'il est le plus souvent associé à des expériences d'évaluation qui ont été soit gratifiantes soit objet de vexations.

Nous venons d'une école de la norme et des hiérarchies d'excellence. La société française encore au début du siècle dernier se servait de la sélection pour exclure le plus grand nombre de jeunes des études longues. 4 % fréquentaient alors le lycée et pouvaient prétendre au BAC. La société a changé. L'école change aussi. Depuis 1989, il lui est assignée l'objectif de former 80 % des jeunes au niveau du bac, objectif que la récente loi Fillon a dû réaffirmer bien malgré elle. L'école primaire oeuvre désormais très officiellement « pour la réussite de tous ».

Pour accompagner ce mouvement de démocratisation, l'évaluation change aussi. Plus qu'une photographie sur l'instant des connaissances acquises, si l'on s'en réfère aux évaluations nationales CE2/6^{ème} d'aujourd'hui, elle devient pour l'enseignant un moyen de connaître l'élève, savoir ce qui est acquis, ce qui ne l'est pas. Son rôle tend à « cerner les acquis et les modes de raisonnement de chaque élève, suffisamment pour l'aider à progresser dans le sens des objectifs ». Philippe Perrenoud, professeur à l'université de Genève définit ainsi l'idée

« d'évaluation formative » qui s'inscrit dans une pédagogie au service des apprentissages et des élèves. De fait, chaque enseignant, intuitivement ou de manière plus organisée régle son enseignement en fonction de l'observation des élèves, tente d'éviter l'appréciation stigmatisante avec le souci d'associer l'élève à son évaluation.

En choisissant un « cahier d'évolution » les enseignantes de l'école maternelle Palestine à Paris se sont donné un outil commun pour inscrire de manière plus cohérente l'évaluation dans le travail de l'école,

favoriser « l'investissement » des élèves et des parents. Idem pour Laurence enseignante de CM2 à l'école de Fours dans la Nièvre qui travaille depuis 2 ans sur l'appropriation du livret d'évaluation par les élèves et sur le sens de l'activité scolaire (voir page 14 et 15).

Les évaluations CE2 sont l'exemple d'une demande institutionnelle très ambiguë : « tout en contrôlant, il faut faire de l'évaluation formative ! »

« Mais si l'évaluation n'est formative qu'avec la mise en place d'outils permettant à l'enseignant de différencier ses apports en fonction des élèves » note Marc Demeuse, professeur à l'université de Mons-Hainaut en Belgique, c'est pour insister sur la « responsabilité du système à aider » ce dernier « pour qu'il puisse pratiquer une réelle différenciation » (page 17). Difficile de fabriquer soi-même ses outils, « très complexe, lorsqu'il faut concilier tout en même temps et que ça évolue tout le temps », Marion enseignante résume sans doute le sentiment de confusion partagé par la majorité des enseignants aujourd'hui. Les évaluations CE2 sont l'exemple d'une demande institutionnelle

JE DÉTESTE LA LECTURE
JE DÉTESTE LE CALCUL
J'ADORE L'ÉVALUATION!



très ambiguë : « tout en contrôlant, il faut faire de l'évaluation formative ! ». Sans parler de la charge de travail supplémentaire !
« La pression » sur les enseignants « s'est accrue en terme de responsabilité » durant la dernière décennie affirme Anne Marie Gioux I.A -I.P.R de l'Académie de Bordeaux (page 14). « En mettant l'accent, dès l'école maternelle, sur l'existence de grandes difficultés, l'institution a débouché sur l'idée d'une évaluation diagnostique qui s'est transformée petit à petit en une mise en évidence des échecs plus que des réussites ». Les modalités de soutien se sont multipliées inscrivant la remédiation « dans une forme de médicalisation de l'apprentissage qui reconnaît les déficits (et) tend à sortir l'élève de son milieu... Une réinstauration des filières » note Marc Deleuse. P.P.A.P et plus particulièrement le nouveau P.P.R.E de la loi Fillon s'inscrivent dans cette logique (page 17).

Ressentie comme formelle et administrative, cette démarche est non seulement contestable sur le fond mais aussi très difficilement réalisable en regard de l'effectif des classes, de l'importance des programmes et de l'isolement des enseignants qui manquent dans ce domaine singulièrement et de formation et d'accompagnement. Pour autant, les difficultés rencontrées ne doivent pas mettre en cause l'évolution constatée en France et dans la plupart des pays européens vers une évaluation formative.

ve. L'exemple finlandais, qui compare le progrès, la manière de travailler et le comportement de l'élève par rapport aux objectifs des programmes d'enseignement, rappelle

que plusieurs de nos voisins s'attachent plus à évaluer les compétences, les savoirs et la compréhension que la seule acquisition des connaissances.

Du côté institutionnel

Rentrée 1989 - Les évaluations nationales au début CE2 et 6ème sont diagnostiques : elles mesurent les performances des écoles et établissements et doivent permettre aux enseignants d'adapter leurs pratiques pour mieux répondre aux besoins des élèves.

1998 - Les PPAP - Programmes personnalisés d'aide et de progrès- sont en principe destinés aux élèves en grande difficulté à l'issue des évaluations.

2001 - Des outils pour l'aide à l'évaluation en GS maternelle et au CP sont proposés facultativement. Ils ne se substituent pas aux dispositions du Plan d'action pour les élèves atteints d'un trouble spécifique du langage oral ou écrit (circ. du 31-01-2002) dont le dépistage est confié aux médecins scolaires ou de la PMI.

Rentrée 2005 - Le ministère ajoute, dans la perspective des Programmes personnalisés de réussite éducative, un Protocole d'évaluation des difficultés d'apprentissage en CE1 - en lecture, écriture et calcul (BO du 30-06-2005) pour déterminer les modalités des réponses nécessaires (prises en charge par le RASED ou par des professionnels hors de l'école).



Evaluation, différenciation, les deux Arlésiennes de la formation

Evaluer pour qui? Pour le ministère, pour les enseignants, pour les parents, pour les élèves? « Il faut concilier tout en même temps, c'est très complexe et ça évolue tout le temps », constate Marion, jeune enseignante, à la tête d'un CP à Chaulgnes (58). Personne ne fait pareil: appréciations en maternelle, quelques notes et observations au cycle 2, moyennes de notes au cycle 3. Rien ne paraît complètement satisfaisant.

Aussi les deux stages de formation continue, « évaluation et différenciation », proposés par Nathalie Pinsard, professeur à l'IUFM de Nevers, furent bienvenus. Pour cette dernière, « il y a un gros travail au départ pour

faire comprendre qu'évaluer, ce n'est pas contrôler des connaissances : évaluer c'est avoir un retour afin de pouvoir réguler au niveau des élèves ou de l'enseignement. La formation initiale et continue des enseignants n'aborde quasiment pas ce sujet ». Marion a donc fait ses choix en mettant en place des livrets qui ne comportent que des appréciations, un peu à la mode québécoise : « au CP, ni les notes, ni les renseignements « techniques » ne rendent vraiment compte aux parents des progrès ou de la nature des difficultés des élèves ». En fait « nous rencontrons beaucoup les familles à ce moment-là ». Par contre d'autres livrets individuels sont en cours d'élaboration pour un usage pédagogique. « Mais c'est très compliqué, cela demande énormément de temps ».

De son côté, Laurence, enseignante en CM2

à l'école de Fours (58), travaille depuis 2 ans sur l'appropriation du livret d'évaluation par les élèves et sur le sens de l'activité scolaire. « Il s'agit de les « outiller » avant la 6^{ème} pour qu'ils puissent mieux comprendre les attentes et les codes de l'institution ». Ainsi en français ou en mathématiques, les élèves apprennent à découvrir les compétences mises en jeu et apprécient leur niveau de réussite avec un code couleur : au moment du contrôle chacun doit savoir ce qu'il doit réviser.

Mais Nathalie Pinsard n'exclut pas la nécessité de bien maîtriser les programmes et leurs contenus. Au contraire, cela permet de prendre une certaine distance, de mieux observer. Il est alors plus facile d'adapter, voire de différencier ses pratiques pour mieux répondre aux multiples difficultés rencontrées par les élèves.

Anne-Marie Gioux : Noter, contrôler, classer... en maternelle ?

Qu'est ce qu'une évaluation pour l'élève à l'école maternelle ?

Cette question a été au coeur de la réflexion lors de la mise en place de l'évaluation à l'école maternelle en 1995. Evaluer n'est pas noter, ni contrôler, ni sanctionner, ni classer, références qui appartiennent à un système plus normatif.

L'évaluation a une pertinence à l'école maternelle si elle répond à trois fonctions. D'abord, en donnant de la valeur à la façon dont chaque élève va développer les savoirs qui lui sont transmis, qu'il construit avec l'aide de l'enseignant ou même seul, parfois. Elle donne de la valeur à tout ce que sait déjà l'enfant sans qu'on le lui ait enseigné. Ensuite en rassurant l'enseignant parce qu'il se donne des objectifs, aidé en cela par des programmes. Enfin en communiquant les évaluations aux familles, ce qui est un des éléments essentiels du dialogue de l'école avec ses partenaires.

N'y a-t-il pas conflit entre avec la conception que vous venez d'évoquer et l'évalua-

tion mise en oeuvre par l'institution aujourd'hui, vécue comme une pression par les enseignants, notamment au niveau de la grande section ?

En mettant l'accent, dès l'école maternelle, sur l'existence de grandes difficultés pour certains élèves, l'institution a débouché sur l'idée d'une évaluation diagnostique qui



Anne-Marie Gioux,
I.A- I.P.R.,
Etablissement et vie
scolaire, Académie
de Bordeaux. Membre
du conseil scientifique
de l'AGIEM

s'est transformée petit à petit en une mise en évidence des échecs plus que des réussites. La pression sur les enseignants s'est accrue en terme de responsabilité, et on a perdu de vue l'essentiel de l'évaluation : la restitution d'une image gratifiante de l'enfant et de ses acquisitions, qui l'aide à grandir et dépasser les difficultés

de tout apprentissage.

Les structures de soutien se sont multi-

pliées, accompagnant les évaluations qui ont lieu à l'heure actuelle en grande section et tout un vocabulaire pèse très fort : dyslexie, instabilité, refus scolaire, inappétence à la vie en groupe... ce qui est extrêmement grave alors qu'il s'agit d'enfants qui n'ont que 5 ans.

Concrètement que peuvent faire les enseignants ?

On a besoin d'évaluer davantage sur des situations ouvertes qui vont faire surgir des réponses auxquelles on ne s'attend pas, ou sur des projets ; l'enfant doit s'y montrer capable d'aller chercher chez autrui, dans du matériel ou auprès d'adultes ce dont il a besoin pour résoudre un problème...

C'est ce que font d'autres systèmes éducatifs, l'Angleterre et les pays du nord de l'Europe notamment. On y insiste beaucoup sur cette souplesse et sur l'adaptabilité des élèves à des situations neuves au lieu de les habituer à produire et reproduire des solutions ou des réponses « fermées », sans tenir compte de leurs erreurs ou de leur démarche originale.

Une erreur peut en cacher une autre...

Qu'est-ce qui conduit les élèves à des réponses erronées ? Une centaine d'élèves de CE2 dans les circonscriptions des 18^e et 19^e arrondissements de Paris ont ainsi été interviewés sur des items des évaluations CE2, recensés comme les plus discriminants. En effet pour Christine Passerieux, « les évaluations ne sont pas destinées à servir de thermomètre pour l'institution, mais à comprendre les ressorts de ce qui met les élèves en difficulté ». Avec son collègue conseiller pédagogique, Jean-Louis Krozec, ils ont mené cette expérience collectivement avec les équipes enseignantes de la maternelle au cycle 3, le coordinateur ZEP et des membres du Rased.

Les résultats ont été très étonnants. En premier lieu, la nature des erreurs rendait opérante les propositions de « re-médiations pédagogiques » proposées en accompagnement des évaluations nationales. Ainsi l'échec massif sur les pronoms trouvait sa source sur une très insuffisante maîtrise du tableau à double entrée dans lequel il fallait écrire les réponses ! Ensuite, certaines erreurs venaient de savoirs faux comme l'idée que « lui » est toujours masculin. Enfin, des difficultés – surtout chez les enfants des milieux populaires – traduisaient une kyrielle de malentendus dans le rapport aux apprentissages et à l'école. Certains élèves avaient aussi intériorisé des comportements liés à l'ha-

bitude du travail différencié comme le fait, pour les plus faibles, de ne pas faire systématiquement le dernier exercice... Ces évaluations conduisent donc à corriger certaines pratiques en amont et aussi à mettre en place des stratégies pour aider les élèves à se reprendre. Car « si c'est pour classer les élèves, on le fait très bien sans les évaluations. Mais nous avons besoin de construire cette culture de l'évaluation pour améliorer nos pratiques, et ce, dans la durée », conclut Jean-Louis. Pourtant cette année, il sera seul pour continuer ce travail. Dans la circonscription de Christine, c'est fini, « cela prenait trop de temps », a jugé l'institution.

Buttes-Chaumont : en douceur

Depuis longtemps les enseignantes des 7 classes de l'école maternelle Palestine dans le secteur des Buttes-Chaumont se sont interrogées sur les livrets scolaires. Chacune fait ses évaluations, c'est ce qui guide sa pratique, mais comment avoir un outil commun qui ne soit pas un « catalogue d'items » ? « Nous nous sommes aperçues que nous avions chacune notre appréciation et des exigences variant d'un niveau à l'autre », raconte Catherine Depatchère, directrice de l'école. « Nous nous interrogeons aussi sur la manière de faire comprendre à certains élèves le sens de l'activité scolaire ». Peu à peu l'idée de « recueillir deux fois dans l'année des épreuves communes à tous les élèves dans un cahier d'évolution » a fait son chemin. Les enfants peuvent ainsi suivre leurs progrès. Cependant pour les enseignantes, surtout en grande section, cet outil ne répondait pas tout à fait au besoin de suivi dans le domaine du langage. Parallèlement dans la circonscription, la mise en œuvre d'activités autour de la littérature enfantine avait fait apparaître de fortes disparités de compétences entre les élèves des différentes écoles. Le souci de comprendre ces différences, peut-être dues à des pratiques pédago-

giques particulières, a permis à l'équipe de circonscription d'impulser la mise en œuvre des évaluations GS/CP, sur la base d'items choisis (phonologie, discrimination visuelle, compréhension). A l'école de la Palestine, les passations individuelles (environ 28 à 29 élèves par classe !) ont été facilitées par l'implication de la directrice et d'une enseignante du Rased. La lecture des résultats a d'ailleurs permis d'affiner les modalités de prise en charge des élèves par celui-ci. Ce travail a créé une dynamique intéressante au niveau de l'école, ainsi que pour vali-

der ou non certains aspects des pratiques au vu de ce qui se passe dans d'autres écoles : c'est une vraie ouverture. Cependant les enseignantes regrettent le manque de retour — il n'y a eu qu'une seule réunion — et mettent en garde contre des modalités de passation qui ne doivent pas mettre les jeunes élèves en difficulté.





Royaume Uni et Finlande : d'autres systèmes d'évaluation

Les traditions d'évaluations varient d'un pays à l'autre. Eclairage sur la Finlande, pays en tête des évaluations internationales, et le Royaume Uni, en bas de classement des pays de l'OCDE avant les années 90, mais dont les résultats ont considérablement évolué.

D'après Stephen Crowne, qui travaille au département de l'éducation britannique, au Royaume-Uni, « *les types d'évaluations utilisés s'attachent à mettre en valeur la mise en œuvre de compétences, des savoirs et de la compréhension plutôt que la simple acquisition de connaissances* », qui correspondent d'ailleurs aux critères relevés par PISA. Il existe Outre Manche un plan local de développement du système éducatif, qui porte ses efforts sur un audit minutieux de la réussite des élèves. Point clé puisque le gouvernement laisse même un portefeuille à un ministre responsable du « *niveau des écoles* ». Depuis 1988, programmes nationaux et compétences précises à atteindre, par niveau et par matière ont modifié le système éducatif britannique. Pourtant, les choix de matières demeurent locaux, voire individuels. Depuis 1993, le ministère a imposé des tests (KS3) pour mesurer les niveaux des élèves. L'évaluation systématique des élèves à 7, 11, 14 et 16 ans est réalisée par le biais d'une batterie de tests qui visent 207 types d'objectifs et mesurent 307 critères de progrès. Chaque école est responsable quant à ses résultats, qui sont publiés dans les journaux. Les résultats sont un des principes dominants du système anglais, qui conditionnent le budget, et représentent un des critères de tri puisque les parents choisissent l'école de leurs enfants... Autre particularité britannique, les examens diplômants n'existent qu'en sortie de système (16 et 18 ans), et sont réalisés par des autorités indépendantes. Par ailleurs, les élèves restent avec leur classe d'âge, quels que soient leurs résultats et donc, le redoublement n'existe pas, comme en Finlande, pays en tête des évaluations internationales PISA.

Parmi les particularité finnoises, le cursus, unique de 7 à 13 ans, « *peut se faire sans notes, l'enseignant donne son appréciation en quelques mots écrits, de préférence choisis avec soin. L'idée est d'informer l'enfant et*

ses parents des progrès qu'il fait mais pas de le comparer aux autres », d'établir un classement allant de « *mauvais élève* » à « *excellent élève* ». D'où l'obligation d'au moins un aspect positif, pour l'évaluation. S'il y a lieu de présenter des remarques critiques, elles doivent être formulées de façon que l'élève voie clairement ce qu'il peut faire pour améliorer son travail et ses connaissances.

L'évaluation des élèves finlandais se concentre donc sur le processus d'apprentissage de chaque individu par rapport à leurs propres résultats antérieurs. La pratique d'auto-évaluation (acquis des connaissances et compétences d'ordre social), présente dès le plus jeune âge. « *L'enfant a un retour sur son travail et sa place parmi les pairs, il apprend à apprécier ses points forts et à voir ce qui demande à être amélioré* » décrit Marja Martikainen, didacticienne à Helsinki. L'élève est donc évalué dans sa capacité de

planifier, régler, réaliser et évaluer son propre travail, bref, responsabilisé dans son travail et sa façon de travailler en équipe.

Quant au système d'évaluation, le Plan national d'enseignement (PNE) met en avant la pratique de l'auto-évaluation. Pour Tarja Jukkala, inspectrice, « *les performances des apprenants individuels ne sont plus comparées à celles des autres élèves mais à une série de niveaux préalablement décidés. L'évaluation formative prend une importance majeure : on compare le progrès, la manière de travailler et le comportement de l'élève par rapport aux objectifs des programmes d'enseignement* ». Les résultats traduisent le niveau de compétence de l'élève. Les contrôles standardisés au niveau national existent, mais servent aux enseignants pour qu'ils se comparent aux autres enseignants du pays, à travers les résultats des élèves.

PISA : l'élève « France » peut mieux faire

Pour Andréas Schleicher, responsable de ce programme, « *PISA est avant tout un instrument pour identifier les différences* ». Après PISA 1 en 2000, l'UNESCO s'est associée pour des pays hors OCDE (Pérou, Brésil, Hongkong, Bulgarie, Roumanie...). Le bilan 2003 a évalué la qualité des systèmes éducatifs : si la richesse du pays est un critère important, d'autres facteurs comme la responsabilité accordée aux écoles et aux enseignants, la formation et les pratiques expliquent aussi les réussites. La France fait plutôt pâle figure dans ces résultats, en étant strictement dans la moyenne européenne derrière des pays comme la Finlande, la Belgique, le Royaume-Uni. Notre système est aussi relativement plus inégalitaire. Mais la France, réellement engagée dans ces évaluations depuis les années 1990, garde ses distances. Le HCEE notait déjà en 2003 la surdétermination des critères anglo-saxons, qui ne prenaient pas en compte les spécificités de notre système. Les évaluations internationales ciblent plus les compétences concrètes que les connaissances: compétences langagières ou en mathématiques, maîtrise des TICE et des langues étrangères, capacité d'apprendre à apprendre, mais aussi le niveau d'équité des systèmes, les coûts par élève, etc.

En juillet 2005, le HCEE invite les hommes politiques et les chercheurs à s'impliquer plus avant dans la conception des enquêtes et la définition des indicateurs afin d'améliorer aussi le pilotage du système éducatif en adéquation avec le cadre européen.

* Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves

« Dire que l'évaluation soit réellement formative »

Marc Demeuse est professeur à la faculté de Psychologie et des sciences de l'Éducation de l'Université de Mons-Hainaut en Belgique. Il a participé à des expertises dans le domaine de l'évaluation en éducation et à l'évaluation PISA, programme de l'O.C.D.E.

Quelles sont les conditions d'une évaluation formative qui contribue à la réussite de tous les élèves ?

Le plus simple est de dire que l'évaluation soit réellement formative.

La première condition est donc la capacité pour le maître à communiquer, donner à l'élève une information compréhensible dont il tire profit pour se positionner et se projeter par rapport aux objectifs de l'enseignant.

La deuxième condition est, pour le maître, d'utiliser l'information qu'il retire de l'évaluation en modifiant éventuellement sa pratique, d'accepter de moduler et de différencier son enseignement puisque les élèves ne vont pas tous au même rythme. Evidemment, il y a une responsabilité du système à aider l'enseignant pour qu'il puisse pratiquer une réelle différenciation. En améliorant par exemple les outils d'évaluation pour qu'ils soient réellement diagnostiques et donnent de l'information à l'enseignant et à l'élève. En fournissant de bons référentiels afin que l'enseignant et l'élève se situent bien dans le cours de l'apprentissage. Mais l'évaluation n'est formative qu'avec la mise en place d'outils permettant à l'enseignant de différencier ses apports en fonction des élèves.

Comment analysez-vous la logique actuelle de la remédiation qui à travers diverses formes de soutien (P.P.A.P, P.P.R.E...) tend à individualiser l'enseignement ?

On revient sans le dire à la réinstauration de filières. Cette forme de médicalisation de l'apprentissage qui reconnaît des déficits, tend à sortir l'élève de son milieu. Cela pose plusieurs problèmes. Soit ce traitement externalisé se fait en dehors des heures scolaires et ce n'est pas la solution pour les élèves qui ne sont pas enclins à aller à l'école avec le sourire. Soit il se fait durant l'école, et dans ce cas l'élève est sorti du cheminement normal. Il doit dès lors rattraper à marche forcée ce qui s'est passé durant son



Entretien avec
Marc Demeuse

Il y a une responsabilité du système à aider l'enseignant pour qu'il puisse pratiquer une réelle différenciation.

absence. Soit encore, l'élève est privé d'un certain nombre d'enseignements jugés plus accessoires et la remédiation est organisée pendant des activités plus agréables pour l'élève qui, du coup, n'est pas enclin à s'investir. Il se voit pénalisé dans tous les cas. Ces modèles, on le sait, ne sont pas ceux qui marchent le mieux.

Ça a aussi des conséquences sur la pratique de l'enseignant...

Dans ce modèle, l'enseignant délivre un apprentissage, évalue, trie et externalise une partie des problèmes. Et peut-être encore plus qu'avant, a-t-il cette idée qu'il existe une normalité et une anomalie qu'il faut traiter ailleurs. Ainsi, le maître est dépossédé de son spectre d'action, de la capacité de réguler les apprentissages pour tous les élèves, dans la classe.

Que doit apporter la formation des enseignants pour favoriser une évaluation formative ?

Elle doit permettre d'abord de voir comment on peut construire une évaluation réellement diagnostique, comment s'approprier des référentiels, comment agir de façon différenciée avec des élèves. Il y a aussi un travail important à faire sur les représentations des enseignants concernant les valeurs de l'école. Il est en effet essentiel que les enseignants soient acquis à cette école qui, dans un souci louable et républicain, doit la même chose à tous les élèves.

Le risque de retomber dans des pratiques ancestrales sera alors moins grand tout autant que d'adhérer à la logique de médicalisation où l'on externalise tout ce qui n'est pas conforme.

Les évaluations internationales, dont PISA auxquelles vous avez contribué, permettent-elles d'observer une corrélation entre tel type de système éducatif et tel système d'évaluation des élèves ?

Les évaluations internationales sont souvent très frustrantes pour les enseignants parce qu'elles ne sont pas destinées à faire de la didactique mais à essayer de comprendre le système dans son ensemble.

Il est très difficile d'isoler un aspect particulier d'un système éducatif et d'en conclure que les résultats d'un pays par rapport à d'autres sont la conséquence de tel ou tel choix.

Cependant, à partir des caractéristiques globales, on peut observer d'un côté, des modèles d'enseignement plutôt compréhensifs qui accompagnent les élèves dans leur apprentissage, avec système de tronc commun, et de l'autre des systèmes qui basent leur fonctionnement sur la sélection, l'orientation, parfois très précoce, comme le système allemand par exemple. Les systèmes qui orientent très tôt obtiennent des résultats très disparates et, en moyenne, de moins bons résultats.

usep

Le rugby, tous ensemble

L'USEP vient de diffuser au sein de 33 000 écoles élémentaires publiques une plaquette « *Scolarugby* », opération d'accompagnement vers la coupe du monde de rugby 2007 organisée en France.



L'USEP propose 5 phases de rencontres culturelles et sportives de cette rentrée jusqu'en 2007 ayant comme support le rugby et les nouvelles technologies. Ces différents rendez-vous s'attacheront à perpétuer l'esprit USEP alliant culture sportive et engagement civique et social des enfants.

Toutes les infos actualisés sur : <http://www.usep.org>

café pédagogique

Guider ses premiers pas

Voici revenu le temps de la rentrée. On a beau s'être répété mille fois ses premiers pas dans la cour, ses premiers mots aux élèves, aux parents, le stress est toujours perceptible. Cette année, ils seront 15 313 enseignants première année (T1) dans toute la France à intégrer leur premier poste de titulaire.

A cette occasion, l'équipe du café pédagogique propose en ligne un « *guide pratique de la rentrée* » à tous les enseignants débutants et tous ceux qui s'interrogent.

Quand on débute, que dire le premier jour ? Quand on a plus d'expérience, comment vivre une nouvelle prise de fonction ? Mais aussi quels nouveaux textes s'appliquent à la rentrée ? Quelles évolutions, quels débats sont en cours à l'école ? Chacun trouvera dans ce guide des ressources utiles pour chaque discipline du primaire. Mais aussi l'actualité et les débats qui traversent l'Ecole.

le Guide pratique de la rentrée sur le site du Café pédagogique : <http://www.cafepedagogique.net/dossiers/r2005/index.php>

erratum

Hors de France : le bon numéro

Pour tous renseignements concernant le recrutement des enseignants du premier degré hors de France, contacter le secteur Hors de France du SNUipp hdf@snuipp.fr ou au 01 44 08 69 57

lire en fête

17^{ème} édition

Les 14, 15 et 16 octobre, le livre, la lecture, l'écrit, la création littéraire seront à la fête partout en France et dans plus de 100 pays dans le monde. Cette 17^{ème} édition de lire en fête s'annonce déjà comme un moment privilégié de dialogue et d'expression de la diversité culturelle.

Tous les publics sont concernés par les manifestations notamment ceux qui sont habituellement éloignés du livre. Des rendez vous littéraires seront organisés dans les hôpitaux, les prisons mais aussi dans la rue sur des places et des marchés, au

café, dans des salles de cinéma. La nuit des libraires ouvrira le bal où les auteurs accueilleront le public chez leur libraire préféré. Belle occasion pour assister près de chez soi à des lectures inattendues des rencontres littéraires en tout genre. Les littératures d'Europe, la science à travers des parcours de découverte, la littérature gourmande et gastronomique seront mis à l'honneur ainsi que de nombreuses manifestations régionales.

Pour retrouver le programme complet : www.lire-en-fete.culture.fr

« *Les pratiques pédagogiques [] sont le fruit de métissages et les enseignants, bricoleurs éclectiques, n'hésitent pas à emprunter aux différentes méthodes ce qui leur semble le plus pertinent, sans grand souci de filiation théorique.* »

*Roland Goigoux,
professeur des universités à Clermont-Ferrand*

frais professionnels

Le SNUipp demande l'ouverture de discussions

Le SNUipp a écrit au ministre afin de lui demander l'ouverture rapide de discussions afin d'examiner un dispositif de prise en charge des dépenses professionnelles des enseignants. En effet, les sommes qu'ils doivent déboursier pour exercer leur métier s'accroissent : équipement informatique, ouvrages didactiques, frais de transport...

Actuellement, ces dépenses conséquentes ne sont aucunement prises en charge par l'Education Nationale. Cette situation suscite de plus en plus de réactions dans les écoles. Il n'est pas acceptable que les enseignants soient obligés de financer leurs outils de travail.

concours

Bestiaires et maxi-monstres

Le concours organisé cette année dans les écoles par le SNUipp, la BNF, le Monde de l'éducation, la Ligue de l'enseignement et France 5 consiste à réaliser un album collectif illustré à la manière des bestiaires médiévaux. La BNF propose plusieurs pistes sur son site: des images de bestiaires médiévaux accompagnés d'explications et de pistes pédagogiques (lien direct sur <http://expositions.bnf.fr/bestiaire>), ou de nombreuses ressources iconographiques sur le Moyen-Age (<http://classes.bnf.fr>). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 24 octobre (coupon réponse dans fsc ou sur papier libre), et les classes participantes disposeront jusqu'au 5 mars 2006 pour remettre l'album. Une classe découverte, un appareil photo numérique et des livres récompenseront les classes gagnantes. Le règlement complet est disponible sur le site de France 5 (<http://www.france5/education>) ou du SNUipp (<http://www.snuipp.fr>).



langues vivantes

Un rapport très critique de l'IGEN

Un rapport de l'IGEN d'avril 2005 sur le pilotage national des langues relève des déficits dans le premier degré en matière « d'évaluation des besoins, de programmation de la mise en oeuvre de l'enseignement des langues à l'école, de recrutement et de la formation des maîtres ». La contradiction des politiques éducatives installant les langues dans un statut d'initiation, de sensibilisation ou d'apprentissage, et dans des « échéances parfois impossibles à respecter » est vivement critiquée.

Le manque de moyens pour assurer l'apprentissage est également relevé. Dans les IUFM, les modalités

de formation sont estimées fluctuantes, tout comme les habilitations de PE2 sortants qui varient de 8 à 82 % selon les académies. Le « manque de crédits et de formateurs en formation continue » a ralenti le processus de formation des personnels. Ce qui conduit à une politique coûteuse pour rémunérer les 54 % de personnels extérieurs assurant l'enseignement des langues dans les écoles, équivalent à 3078 temps plein PE. Enfin, la diversification reste faible, avec une prédominance de l'anglais à 80 %, puisque les 15 % d'élèves apprenant l'allemand se concentrent dans les départements de l'Est.

Rachida Bourial, aide-éducatrice

Portrait



« Le but de ces emplois c'était de continuer ses études ou d'avoir un métier », regrette Rachida qui va quitter l'école de Lormont en Gironde

À l'école primaire Romain Rolland 2 de Lormont en Gironde, Rachida voit approcher la fin de son contrat d'aide-éducatrice avec inquiétude. Elle adore ce qu'elle fait, c'est polyvalent et puis elle a « pris goût à travailler dans l'école ».

Il y a 5 ans, quittant la faculté sans diplôme, Rachida a saisi l'opportunité de ces emplois-jeunes qui pouvaient lui permettre de poursuivre des études. A l'époque, beaucoup d'employeurs avec des entreprises ou des organismes facilitaient la formation en cours d'emploi. « L'idée d'aller à l'école » avait séduit Rachida particulièrement intéressée par les métiers de l'éducation.

Les activités ne manquent pas : accompagnements sportifs, encadrement des sorties, surveillance. Très vite la responsabilité de l'atelier informatique lui incombe avec la mise en oeuvre du journal de l'école: par petits groupes, les élèves viennent taper leurs textes et les mettre en page. Elle anime aussi un atelier d'entraînement sur logiciels pour les élèves de CP. Selon les projets, « j'ai occasionnellement des interventions dans les classes en aide à l'enseignante, ou pour des activités d'arts plastiques ».

Mais dans cette école de ZEP à 7 classes, Rachida assiste la directrice pour le travail administratif. Le caractère varié des activités lui plaît beaucoup. « J'estime que j'ai un rôle assez essentiel dans l'école, un rôle d'allègement pour que les enseignantes puissent mieux se consacrer à la classe ». L'avenir ? « Je ne sais pas trop ». Quand elle a débuté, Rachida s'est rendue compte après coup que les promesses de formation étaient vaines, à part le Cned pour préparer les concours administratifs. « C'est mon plus grand regret, ce que j'aurais voulu c'est une formation d'éducatrice spécialisée à l'IRTS, mais quand j'ai eu mon engagement, l'accord n'existait déjà plus ». Aujourd'hui elle se sent coincée. Et pourtant... « ça me plaît ce que je fais ! »

Michelle Frémont

Peut-on créer un CD musical sans savoir chanter ? C'est le défi qu'a relevé Jacky Lepeintre enseignant en poste au lycée Claudel d'Ottawa au Canada et ses élèves de CM1. Un défi rendu possible par les commémorations des 400 ans de présence de la langue française en Amérique du Nord. Ainsi est née en 2003, la chorale des Deux Rives associant des élèves non musiciens d'écoles française et canadienne, originaires d'Ottawa et Gatineau... sur les deux rives de la rivière des Outaouais.

Dès septembre, chaque école travaille séparément. Seules deux séances seront communes aux deux classes durant ce premier trimestre. Elles permettront une mise au point au niveau musical ainsi qu'au niveau de différents mots qu'on ne prononce pas de la même façon si l'on est Français ou Canadien. Dans la classe de Jacky, à raison de trois heures par semaine, il est courant de voir des élèves imiter le bruit de la tondeuse ou d'une sirène, d'autres répéter inlassablement sans se tromper des phrases du style « *seize jacinthes sèchent dans seize sachets secs* », d'autres encore déambuler dans la

Jacky Lepeintre, enseignant de la classe de CM1

Entendre les enfants siffloter ou chanter des airs folkloriques et traditionnels peu connus dans les couloirs de l'école... Si toi tu ne leur donnes pas cette culture là qui va leur donner, on ne ne pas laisser à la radio et à la télé la responsabilité de faire leur culture musicale.

à la bonne musculation du diaphragme. Bien entendu, la gêne et les éclats de rire des premières séances ont vite fait place au sérieux de ce travail vocal nécessaire au début de chaque période de chants.

Chacune des dix chansons proposées, puisées aussi bien dans le répertoire folklorique que contemporain et toutes issues d'un « *remue-ménages* » mêlant parents, enseignants et élèves, nécessite quinze jours d'apprentissage. « *Beaucoup de temps est consacré au refrain et au premier couplet qui a une structure rythmique que l'on retrouve dans les suivants* », insiste Jacky « *On les travaille les unes après les autres mais on entretient systématiquement celles déjà apprises* ». Parallèlement, pour Jacky et



Ma chorale au Canada

A Ottawa, au Canada, une chorale composée d'élèves français et canadiens associe pendant un an deux groupes d'enfants autour de l'enregistrement d'un CD musical

Maurice Périard conseiller pédagogique à la Commission Scolaire des Draveurs de Gatineau, Québec

Un de nos objectifs était de produire un outil pédagogique pour les enseignants, nous avons fait en sorte d'offrir des versions chantées de très bonne qualité ainsi que les versions instrumentales avec de très beaux arrangements.

les musiciens du conservatoire de Gatineau ainsi que du Quartet de Jazz, une phase de réécriture de la partition musicale commence. « *La plupart du temps les paroles chantées par des adultes le sont sur un registre de voix qui ne convient pas aux enfants, il faut respec-*

ter leur tessiture. Quand on voit certains enfants chanter sur des disques de Céline Dion ou Garou, cela n'a aucun sens », s'enflamme Jacky. Ainsi, par exemple, la remise en musique du « *soleil a rendez-vous avec la lune* » a permis d'y intégrer un passage rap.

Reste pour les deux classes à finaliser le projet lors d'un camp musical – classe de découverte d'une semaine – par l'enregistrement du CD reprenant les chants étudiés. Durant une semaine toutes les après-midi vont être consacrées aux sessions d'enregistrement. En vrai live pour certains titres ou

en superposition sur bandes-son préenregistrées pour d'autres. Bien entendu, il arrive qu'un morceau coince et là rien de tel « *qu'un foot dans la neige pour se vider la tête et repartir chanter* ». Le rythme d'enfer des enregistrements est par ailleurs atténué par les activités mati-

nales comprenant aussi bien la pêche sur glace que le piégeage avec des trappeurs.

Au final, en plus d'avoir emmené en un an des enfants non sélectionnés selon leur capacité musicale à devenir de vrais interprètes, la satisfaction pour Jacky est de proposer « *une des rares activités où tous les enfants agissent ensemble, en même temps et dans un même but proposer une interprétation de qualité de chansons avec de belles mélodies, de beaux textes* ».

Philippe Hermant

<http://www.csdraveurs.qc.ca/lesdeuxrives>
<http://www.claudel.org/lesdeuxrives/default.htm>

Un CD pour commémorer des 400 ans de présence de la langue française en Amérique du Nord.

ETUDES

Alain Desseigne,

directeur du CFMI * de Lyon

« Le respect mutuel et le travail d'équipe »

Pourquoi chanter ensemble à l'école ?

Le chant sert à développer diverses compétences, utiles voire nécessaires à la formation des jeunes. Il permet l'échange et la communication grâce à une expression artistique qui diffère de la parole.

Chanter en groupe accroît les aptitudes sociales, notamment la tolérance et le rapport à l'autre. On ne réussit pas seul, on vit ensemble dans le respect mutuel et le travail d'équipe.

De même, dans le cadre du chant polyphonique, les élèves vont être obligés de s'écouter même si ce n'est pas la même écoute que lorsque l'on chante ensemble la même chose. C'est une écoute harmonique, je chante et l'autre chante quelque chose d'autre, je dois tenir ma voix mais je dois entendre ce que fait l'autre et le bonheur c'est de chacun pouvoir tenir sa voix en étant à l'écoute de l'autre.

Après il est important de faire entrer les élèves dans une culture de la chanson. Bien entendu en faisant attention aux répertoires et ne pas faire chanter simplement des chansons spécialement pour enfants qui parlent de petits lapins et d'ours blanc, même s'il en faut. La chanson fait partie d'une culture dans laquelle les enfants évoluent. Leur

faire interpréter, c'est les faire entrer dans une pensée, au niveau des idées de cette chanson.

L'accompagnement musical a-t-il son importance ?

Si on écoute « *Paris s'éveille* » de Dutronc on a tous en référence la flûte. La chanson c'est un arrangement, un habillage, une harmonisation. C'est d'ailleurs comme cela que les enfants l'entendent à la radio. Leur permettre de vivre l'expérience d'être eux-mêmes interprètes les fait entrer dans la réalité de la chanson telle qu'ils la connaissent. La chanson, c'est chanter accompagné.

Comment faire chanter dans sa classe ?

Les bandes play-back peuvent être des outils qui aident les enseignants. Une autre solution est la collaboration avec un musicien intervenant à l'école formé pour cela. Ce sont les deux grandes pistes auxquelles il faut ajouter les stages de formation musicale. En définitive quand une école veut avancer dans le domaine musical ce sont ces pistes qu'il faut essayer de suivre en même temps.

* Centre de formation des musiciens intervenants

L'accueil des nouveaux arrivants non francophones

Près de 18 600 élèves non francophones nouvellement arrivés en France ont été scolarisés dans le premier degré en 2003-2004 selon l'étude de la DEP. Ils représentent 0,3 % des effectifs.

Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année peuvent être accueillis dans des dispositifs spécifiques : classes d'initiation (CLIN) ou cours de rattrapage intégrés (CRI). Chaque département possède des structures de soutien et d'accompagnement très variées. Des postes sont implantés dans des secteurs d'accueil identifiés par la présence de CADA (centre d'accueil pour les demandeurs d'asile) ou autres structures d'accueil. D'autres types de postes tendent vers l'itinérance en essayant de répondre à la dispersion comme dans la ruralité.

74,2 % des nouveaux arrivants non francophones dans l'enseignement élémentaire bénéficient d'un dispositif spécifique d'accompagnement. Tous les élèves en bénéficient à Paris mais ils sont seulement 33 % dans l'académie de Rennes et 37 % à Nancy-Metz, toujours selon l'étude.

La scolarisation de ces élèves est réglementée. L'accès à l'école maternelle et élémentaire est un droit pour tous les enfants. La circulaire n°91-124 du Ministère de l'Education nationale confirme qu'aucune distinction ne peut être faite entre enfant français et étranger pour l'inscription. A partir de 6 ans, le caractère d'obligation scolaire et de non discrimination est la règle.

De plus, les termes de la circulaire n°2002-063 précisent que les titres de séjour n'ont pas à être demandés aux représentants légaux des enfants à inscrire.

Cette même circulaire fixe également la conduite à tenir en cas d'absence des parents. Ainsi, preuve (lettre des parents, notoriété publique...) doit être faite d'un lien légal entre le tuteur et l'enfant.

L'étude précise enfin que l'accueil porte avant tout sur les plus jeunes, comprend notamment un soutien linguistique et vise une insertion progressive et rapide dans une classe ordinaire.

Pour cela, l'accompagnement de la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires est défini par le BO du 22 mars 2002. Ce dernier précise le rôle des CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et voyageurs) centres de ressource académique pour les enseignants.

Textes réglementaires : C. n° 2002-063 du 20-3-2002 <http://www.education.gouv.fr/bo/2002/special10/texte.htm>

Liens pour contacts des CASNAV par Académie : <http://www.cndp.fr/zeprep/rep/default.htm>

Sébastien Sihr

Les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles se dérouleront les 14 et 15 octobre 2005, pour l'année scolaire 2005-2006.

Le jour du scrutin sera choisi, comme chaque année, entre ces deux dates par la commission électorale dans le premier degré.

Depuis la rentrée scolaire 2004-2005, chaque parent, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur et éligible à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Pour la session 2006 des concours de professeurs des écoles, les serveurs académiques ouvriront pour l'inscription du jeudi

15 septembre au jeudi 27 octobre 2005 à 17 heures, heure de Paris et pour la confirmation de l'inscription, du jeudi 3 novembre au mardi 15 novembre à 17 heures, heure de Paris. Les inscriptions peuvent être faites par écrit sur dossier disponible auprès des rectorats. Au regard des difficultés rencontrées l'an dernier, il est conseillé de ne pas attendre la dernière minute pour s'inscrire.

Les épreuves d'admissibilité du concours externe, concours externes spéciaux, second concours interne, second concours internes spéciaux et troisième concours auront lieu pour le français le jeudi 11 mai 2006 de 13h à 17h, les mathématiques, le vendredi 12 mai de

8h30 à 11h30 et les épreuves d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie, le vendredi 12 mai de 14h30 à 17h30.

Par ailleurs, l'épreuve écrite d'admissibilité du premier concours interne se déroulera le mercredi 22 mars de 9h à 11h30.

Erratum

Dans la grille des salaires du n°272, il fallait lire pour ce qui est retiré du salaire brut :

- CSG : 7,5 % de 97 % du salaire total dont 2,4 points non déductibles du montant imposable
 - RDS (CRDS) : 0,5 % de 97 % du salaire total
- Par ailleurs l'indice compris entre le 456 et le 466 est bien le 457

Lu dans le BO

- Concours - concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des lycées et collèges, concours de recrutement de professeurs des écoles - spécial n°6 du 16 juin 2005
- Relations avec les associations - agrément national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public - n°25 du 30 juin 2005
- Évaluation - dispositif national d'évaluation diagnostique - année 2005-2006 - n°25 du 30 juin 2005
- Concours - concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des lycées et collèges, concours de recrutement de professeurs des écoles - session 2006 - n°28 du 21 juillet 2005
- Formation - stage de préparation au diplôme d'État de psychologie scolaire - n°28 du 21 juillet 2005
- Rémunération - rémunération des assistants étrangers de langues vivantes - n°29 du 28 juillet 2005
- Indemnités - taux des indemnités indexées - n°29 du 28 juillet 2005
- Tableau d'avancement - accès à la hors-classe des professeurs des écoles - rentrée 2005 - n°29 du 28 juillet 2005
- Rémunération - travaux supplémentaires effectuées par les enseignants des écoles - n°30 du 25 août 2005
- Rentrée scolaire - préparation de la rentrée scolaire 2005 - n°30 du 25 août 2005
- Dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école - encart n°31 du 1er septembre 2005
- Organisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères dans l'enseignement scolaire, réglementation applicable à certains diplômes nationaux et commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères - encart n°31 du 1er septembre 2005
- Horaires des écoles maternelles et élémentaires - encart n°31 du 1er septembre 2005
- Elèves handicapés - scolarisation des élèves handicapés : préparation de la rentrée 2005 - n°31 du 1er septembre 2005
- n°31 du 1er septembre 2005

PRESTATIONS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PAJE) pour un enfant né, adopté ou recueilli en vue d'adoption depuis le 1^{er} janvier 2004

Plafond de ressource pour le versement de la prime à la naissance ou à l'adoption

| Nbre d'enfants au foyer (nés ou à naître) | Plafond de ressources 2004 | |
|---|----------------------------|--|
| | couple avec un seul revenu | Parents isolés ou couples avec 2 revenus |
| 1 enfant | 25 005 € | 33 044 € |
| 2 enfants | 30 006 € | 38 045 € |
| 3 enfants | 36 007 € | 44 046 € |
| par enfant en plus | 6 001 € | 6 001 € |

Complément de libre choix de mode de garde (pour faire garder l'enfant né, adopté ou recueilli en vue d'adoption depuis le 1^{er} janvier 2004, par une assistante maternelle ou une garde à domicile)

| Nbre d'enfants à charge | Revenus 2004 | | |
|-------------------------|--------------|------------------|--------|
| | Inf. à | Ne dépassant pas | Sup. à |
| 1 enfant | 14 870 | 33 044 | 33 044 |
| 2 enfants | 17 120 | 38 045 | 38 045 |
| par enfant en plus | 2 701 | 6 001 | 6 001 |

| Age de l'enfant | Montant mensuel de la prise en charge | | |
|-----------------|---------------------------------------|--------|--------|
| Moins de 3 ans | 361,98 | 258,57 | 155,13 |
| De 3 à 6 ans | 181,01 | 129,31 | 77,57 |

Un minimum de 15 % du salaire versé sera à votre charge

Complément de choix d'activité (en cas de réduction ou de cessation d'activité pour s'occuper d'un enfant né, adopté ou recueilli en vue d'adoption depuis le 1^{er} janvier 2004)

Conditions

| | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants et plus |
|---|--|--|-------------------|
| vous devez avoir exercé une activité de 2 ans dans les 2 ans qui précèdent : | vous devez avoir exercé une activité de 2 ans dans les 4 ans qui précèdent : | vous devez avoir exercé une activité de 2 ans dans les 5 ans qui précèdent : | |
| la naissance, l'adoption ou l'accueil de l'enfant ouvrant droit au complément de libre choix d'activité | • la naissance, l'adoption ou l'accueil de l'enfant ouvrant droit au complément de libre choix d'activité • la cessation ou la réduction d'activité si elle est postérieure à la naissance, l'adoption ou l'accueil de cet enfant | | |
| Votre situation | Vous recevez l'allocation de base de la Paje | Vous ne recevez pas l'allocation de base de la Paje | |
| Ne travaille plus | 347,42 | 512,64 | |
| Temps partiel ne dépasse pas 50 % de la durée de travail | 224,59 | 389,81 | |
| Temps partiel compris entre 50 % et 80 % | 129,55 | 294,77 | |

Littérature de jeunesse

Vive l'école !

C'est la rentrée ! La télé-réalité elle aussi a pris le chemin de la classe et se complait avec son « Pensionnat de Sarlat » dans la représentation d'une école rétro et caricaturale. Et le livre de jeunesse, quel regard porte-t-il sur notre vénérable institution républicaine ? A côté de récits où sévissent instituteurs sadiques, maîtresses sorcières, directeurs-dictateurs, élèves déboussolés, il existe des titres qui rendent compte d'une école, parfois cocasse, mais dynamique, accueillante, avec des enfants épanouis et des enseignants solidaires, soucieux de l'avenir de tous leurs élèves. Eh oui !

Vive la République ! (R), M-A Murail - Pocket 2005 (12,5 euros) Dès 12 ans

Voici un livre qui va vous doper pour tout le trimestre ! Cécile, jeune institutrice, affronte sa première rentrée à l'école Louis-



Guilloux. Elle hérite de dix-huit CP tous atypiques à qui elle doit apprendre à lire. La méthode de lecture de Cécile n'est pas novatrice mais ses histoires de Lapinou Crotte-Crotte, sont très efficaces ! Parmi ses élèves, il y a Toussaint et Fête des Morts - dit Démor - qui a la moitié du visage

brûlé, mais une pêche d'enfer. Ce sont deux des 11 frères et cousins Baoulé scolarisés à l'école. La famille a fui la Côte d'Ivoire en guerre et squatte la petite gare désaffectée. Mais l'affreux directeur du Tchup Burger du coin, fort de ses relations à la Préfecture, obtient l'expulsion de France des Baoulé. C'est alors que enseignants et parents, aidés par des militants vont se mobiliser autour de Cécile pour que la famille ivoirienne soit enfin accueillie dans la patrie des Droits de l'Homme. Sans compter que du coup, l'école Louis Guilloux est sauvée de la fermeture ! Il faut tout l'art de M-A. Murail pour rendre irrésistiblement drôle et émouvante une situation aussi tragique et quotidienne. Et il faut sa malice et sa tendresse

pour broser un tableau aussi chaleureux d'une école !

Mon école à nous : La laïcité a 100 ans (BD) A. Serres & Pef - Rue du Monde 2005 (10,5 euros) Dès 8 ans

Pour le centenaire des lois laïques A. Serres et Pef ont concocté une BD sympa. Pas de discours sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais une série de situations quotidiennes poussées à l'absurde : « T'imagines si les juifs ne voulaient plus utiliser les chiffres arabes ?... Si une religion obligeait les garçons à mettre un voile pour aller en classe ? – Il est vrai que la tête des garçons hurlant « Allez les bleus » sous leur voile est très drôle ! – Mais parfois, c'est un peu léger : « T'imagines si à la cantine, il fallait séparer les chrétiens, les juifs, les musulmans les athées, les bouddhistes ? Au prix du mètre de fil barbelé, ça pourrait ruiner l'Etat » Heureusement, il y a le clin d'œil du même qui s'évade de sa table sous l'œil noir d'une gardienne de prison pour aller quémander « Du rab de couscous au riz cantonnais casher ». Cette défense pleine d'humour de la laïcité, ce plaidoyer pour une école de la République laïque, tolérante et fraternelle nécessitera



sans doute la médiation d'un adulte pour que naissent des débats profitables.

Le journal Ma Yan, Ma Yan & P. Haski - Hachette (LP) 2005 (4,50 euros) Dès 10 ans

Ce n'est pas un monument littéraire mais un témoignage émouvant. C'est l'authentique journal de Ma Yan, une adolescente qui vit en l'an 2000 dans un village oublié au milieu d'une terre aride dans les montagnes du Nord-ouest de la Chine. La famille très pauvre se bat pour survivre. Ma Yan, note sa lutte quotidienne contre la faim, le froid, la maladie. Elle dit sa soif inextinguible de s'en sortir par le savoir, pour elle et pour aider sa famille. Cela suppose fréquenter l'école. Or l'école est chère, et les frères passent en premier. Un jour, un journaliste débarque dans le village avec son équipe. La mère lui confie le journal de sa fille. Le journaliste ému par cette volonté farouche d'apprendre et de s'émanciper prend la jeune fille en charge, fait publier son journal, lance une opération de solidarité qui entraîne des milliers de jeunes lecteurs. Depuis, Ma Yan continue ses études et une nouvelle école accueille tous les enfants du village.



Sur le chemin de l'école, A. Bouin, photos S & A. Moreno, ill. A. Fronty - Milan 2004 (20 euros) Dès 10 ans

Grâce aux très belles photos de S & A. Moreno, nous découvrons des écoles à travers les 5 continents, sous la chaleur poussiéreuse de l'Afrique, dans le froid glacial du Grand nord canadien, ou chez les Kanaks de Nouvelle Calédonie ; dans les pays riches ou les pays d'une extrême pauvreté, là où, aller à l'école, avoir la possibilité d'apprendre est souvent considéré comme une chance inouïe, surtout pour les filles et reste une utopie pour de nombreux enfants de notre temps.

Marie-Claire Plume

Autres titres

Consultez cette rubrique avec de nombreux autres titres, sur le site du SNUIPP : <http://www.snuipp.fr/enseignants/frameressources.html> : Livres de jeunesse

Enfance en danger : besoin de former les maîtres

L'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED) créé il y a un an, a rendu public début septembre son premier rapport annuel. L'ONED regrette le manque de formation des enseignants. Il a enquêté dans la moitié des IUFM et note que le niveau des formations dispensées aux enseignants « *est extrêmement variable d'un IUFM à l'autre* ». Cela va « *de la dose homéopathique à 12 heures par an* ». Par contre, elle « *est systématique dans la formation des futurs directeurs d'école* ». Rappelons que les enseignants ont obligation de signaler les cas de maltraitance dont ils ont connaissance depuis 1997... Dans ses propositions en faveur de l'éducation nationale, l'ONED recommande que la formation initiale des enseignants « *prenne en compte, de façon systématique, la dimension de l'enfance en danger dans le champ de l'éducation à la santé; de généraliser des formations inter-institutionnelles et d'y associer les professionnels des autres institutions; de revoir, clarifier et justifier les signalements adressés par l'éducation nationale au parquet, d'envoyer le double du signalement au conseil général...* ».

La publication de ce rapport et des recommandations qui l'accompagnent coïncide avec un appel lancé par 100 personnalités le 8 septembre en faveur « *du renouveau de la protection de l'enfance* ». « *Nous décidons de lancer un appel pour l'organisation d'un débat public au travers d'états généraux nationaux et départementaux* », écrivent les signataires. Il s'agit de magistrats, de présidents de conseil général ou de parlementaires de toutes étiquettes, de professionnels de l'enfance, de pédopsychiatres, de responsables associatifs, intervenant tous en vertu de leurs compétences respectives, dans le domaine de l'enfance.

Les textes qui régissent la protection de l'enfance datent de 1989. « *Depuis, les gouvernements réforment au coup par coup, sous le coup de l'émotion, après des affaires comme Outreau ou Angers* » commente Claude Roméo, président du tribunal pour enfants de Bobigny et co-initiateur de cet appel (Le Monde du 7 septembre). Or, depuis cette époque, non seulement des dispositifs ont été mis en place, mais des expériences innovantes ont été conduites sur le terrain, qui ont amélioré la prévention et la hiérarchisation des envois au parquet. Cependant nombre de professionnels de terrain restent aux prises avec de réelles difficultés dès lors qu'ils sont confrontés à un cas de maltraitance. Faut-il modifier la loi ? Les signataires de l'appel pensent que la priorité est d'évaluer les politiques publiques, les initiatives et surtout, de « *confier à l'Etat le soin de donner de grandes orientations* ».

Depuis 1989, les conseils généraux jouent un rôle pivot dans le cadre de la protection de l'enfance. Certains départements ont opté pour un travail de collaboration et de partenariat avec les institutions concernées, dont l'éducation nationale, pour améliorer le repérage précoce. Cependant, chaque département entreprend sa propre politique en la matière, et l'éducation nationale n'occupe pas toujours la même place. Dans le panorama des initiatives menées par ou avec l'éducation nationale, on relève des supports multimedia, vidéo, albums de jeunesse, mallettes avec fiches outils... Mais leur quantité, la pertinence de ces outils et le public visé sont très variables, et parfois même inexistantes.

En ligne

Libre Tice

Libre Tice a pour vocation d'aider les enseignants dans la mise en place des TICE dans leur classe, en proposant des logiciels, certes, mais aussi des démarches pédagogiques testées en classe. Les Fiches Logiciels regroupent l'ensemble des logiciels cités dans le site, on y trouvera, entre autre, les liens permettant un téléchargement rapide, des tutoriaux... Un menu Références B2i rappelle les différentes compétences exigées au sortir du cycle 3 et, dans la mesure du possible, lie ces compétences avec les pistes TICE et les logiciels évoqués sur ce site.
<http://libretice.free.fr>

Abul

Le site « *Association Bordelaise des Utilisateurs de Logiciels Education de l'ABUL* », Association Bordelaise des Utilisateurs de Linux et des Logiciels Libres, présente pistes et expériences pour proposer des solutions GNU/Linux dans les écoles.
<http://www.abul.org/education>
Abuledu est une solution logicielle libre entièrement en français à destination des établissements scolaires et tout particulièrement des écoles élémentaires AbulEdu est constitué de logiciels libres et gratuits, sous licence GPL.
<http://www.abuledu.org/>

Du libre en classe

Consacré à la promotion des TICE en tant que réel instrument pédagogique, ce site est bâti par et pour des enseignants. Orienté vers les logiciels libres, même si quelques gratuits sont référencés, le site, construit sous SPIP, offre la possibilité d'échanger et de participer à son évolution en présentant soi même des logiciels libres.
<http://dulibreenclasse.ouvaton.org/>

Défis scolaires sur internet

Site réalisé par des enseignants de l'Académie de Grenoble pour développer les compétences exigées par le B2i. Les Défis scolaires sur internet ont été pensés comme un outil d'aide pour l'enseignant qui désire sensibiliser ses élèves à l'utilisation d'internet en général et à la recherche documentaire en particulier et ceci dans un cadre défini, sécurisé et ludique. Les contenus font références à des savoirs en relation avec les programmes scolaires en vigueur (histoire, géographie, sciences, arts, ...). Quant aux savoirs dits opérationnels, ils font directement référence au brevet informatique et internet et portent aussi bien sur des aspects techniques que sur la démarche ou l'état d'esprit dans lequel un travail doit être effectué.
<http://www.crdp.ac-grenoble.fr/defi/index.htm>

P.P.R.E :

nouvelle injonction ?

Qu'en est-il à cette rentrée du Programme Personnalisé de Réussite Éducative ? « *Le cœur* » de la loi d'orientation à l'école primaire selon l'ex ministre François Fillon. Son successeur, Gilles de Robien présentait dès le 7 juillet, après un temps de « *dialogue* » très raccourci, le projet de décret modifié « *organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires* » qui institue le P.P.R.E.

Les organisations syndicales, dont le SNUipp, se sont opposées au passage en force ministériel et ont voté contre le projet de décret.

Le décret publié, fin Août, stipule qu'à « *tout moment de la scolarité le directeur d'école propose aux parents* » de l'enfant le P.P.R.E dont « *les actions sont définies par le conseil des maîtres du cycle* ».

La circulaire (BO n° 30 du 25/08/2005) concernant « *la préparation de la rentrée scolaire 2005* » avait anticipé la publication du décret pour présenter ces « *dispositifs de soutien pour la réussite des élèves* » et préciser que « *l'année 2005-2006 pourra voir se développer une expérimentation de ce dispositif à l'école, prioritairement dans le cycle des apprentissages fondamentaux et la première année du cycle des approfondissements (CE2)...* ».

Au titre « *des objectifs et définition* » le « *guide pratique pour l'expérimentation* » (1) rappelle que le P.P.R.E « *consiste en un plan coordonné d'actions conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation* ». Il s'agit de « *difficultés traduisant autre chose qu'une faiblesse passagère. Il concerne également des besoins particuliers qui, s'ils ne sont pas pris en compte, retardent fortement l'acquisition des connaissances*

et compétences constitutives fondamentales ».

Le conseil des maîtres de cycle formalise le projet de P.P.R.E « *que le maître de la classe présente, avec le directeur, aux parents.* » Le « *document est préalablement discuté avec les parents, précise les formes d'aides mises en oeuvre pendant et celles proposées à la famille en dehors du temps scolaire.* »

Pour autant, le P.P.R.E « *ne se substitue ni aux formes de différenciation pédagogique mises en oeuvre au sein de la classe, ni aux enseignements adaptés qui répondent à des difficultés scolaires plus globales, graves et durables* ». Dans les ZEP, « *ces dispositifs se conjuguent avec ceux existants* ».

Quel devenir pour les missions de prévention des RASED ? Quel rôle et quelle articulation avec le P.P.R.E ? Seul, le guide précise que l'I.E.N, « *définit avec l'appui des directeurs d'école, les orientations de travail pour l'année* » : modalités d'accompagnement des redoublements, prolongement des projets d'aide déjà engagés, calendrier et « *moments de l'année où sera définie l'utilisation des ressources disponibles dans la circonscription* » dont les RASED, maîtres supplémentaires, etc...

Il ne pourra s'agir au mieux que d'une mutualisation et d'un redéploiement des moyens dans le contexte actuel et certainement pas « *des moyens supplémentaires* » évoqués l'espace d'un instant.

Au bout du compte, de nombreuses questions demeurent quant à la faisabilité. Les enseignants seront-ils mis en demeure face à une nouvelle injonction ?

(1) Guide pratique pour l'expérimentation des programmes personnalisés de réussite éducative à l'école et au collège durant l'année scolaire 2005-2006 » du 19 Août 2005.
Ministère de l'E.N : www.eduscol.education.fr

Leur avis

L'INSEE

« En juillet 2005, l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages baisse de 0,2 %. Il diminuait de 0,2 % en juillet 2004. La baisse de l'indice des prix à la consommation résulte de mouvements de prix marqués et opposés. Au fort recul des prix de l'habillement et des chaussures en raison des soldes d'été et à la diminution des prix des autres produits manufacturés, s'ajoute la baisse saisonnière des prix des produits frais. Le repli de l'indice d'ensemble est limité par la poursuite du renchérissement de l'énergie ».

L'INC

« Depuis le passage à l'euro, les hausses des prix ont absorbé l'essentiel des revalorisations salariales ».

Pascale Hébel (Crédoc) Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie

« Le problème est que la stagnation à la baisse du pouvoir d'achat dure. Et le niveau d'inquiétude des français n'a jamais été aussi fort depuis 1997 ».

Nicolas Clauquin, économiste au CCF

« Depuis plusieurs mois, il y a effectivement un réel dérapage des prix de l'énergie. Si l'inflation en France est aujourd'hui à 1,5 %, c'est presque uniquement à cause de ça. De fait, plus de 0,5 point est dû au prix de l'énergie. C'est autant en moins sur le pouvoir d'achat. Cela dit la hausse globale des prix reste maîtrisée, l'inflation est même moins importante qu'à l'été 2004 ».

Sondage CSA -30 et 31 août pour la Tribune

« 73 % des Français sont pessimistes sur l'évolution de la situation économique en France au cours des six prochains mois (21 % étant même très pessimistes), tandis que 25 % seulement se disent optimistes. À la question de savoir quelles devraient être les priorités du gouvernement pour cette rentrée, 57 % des personnes interrogées placent en première position le pouvoir d'achat ».

Pouvoir d'achat : en baisse ?

Dans une enquête publiée à la rentrée l'Institut National de la Consommation contredit l'INSEE qui mesure une baisse des prix.

« **E**n juillet 2005 l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages a baissé de 0,2 % ».

L'affirmation apparaît fantaisiste à l'heure de remplir sa cuve de fuel ou le réservoir de sa voiture. C'est pourtant l'INSEE, reconnu pour son sérieux qui publie chaque mois les chiffres mensuels de l'inflation. Néanmoins, depuis quelques temps, les sondages montrent que le sentiment général des consommateurs est que la vie coûte de plus en plus cher.

Grand responsable aux yeux des Français, l'euro. Les experts des associations de consommateurs confirment leur jugement. « Les professionnels s'étaient engagés sur la neutralité des prix durant six mois. Mais pour la plupart, soit ils avaient anticipé la hausse avant le gel des prix, soit ils se sont considérablement rattrapés par la suite. C'est ce que nous avons constaté en comparant les résultats des enquêtes que nous avons pris soin de réaliser bien avant le blocage, puis bien après », explique par exemple Alain Bazot, Président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir.

Le mode de calcul de l'indice des prix par l'INSEE, remis en cause par les associations de consommateurs, référence le prix de près de 200 000 biens et services. Inconvénient, s'il est vrai que les téléviseurs plasma ou les ordinateurs voient leurs prix constamment baissés, la baguette a augmenté en 10 ans de 25 %. Et, l'on achète plus facilement son pain le matin qu'un lecteur de dvd.

Cette idée de baisse du pouvoir d'achat des ménages est par ailleurs renforcée à la lecture de l'étude de l'Institut National de la Consommation (INC). Pour la seconde année, l'INC montre qu'entre 2001 et 2005, l'augmentation moyenne du salaire des Français - 167 euros - est quasiment « consommée » par la hausse de 137 euros des prix de certains postes.

Premier accusé le tabac, dont l'augmentation de 54,8 %, depuis 2001, revient pour la moyenne des français à une perte de 19 euros de pouvoir d'achat par mois (pour ceux qui fument la

perte est bien sûr plus importante, tandis qu'elle est inexistante pour ceux qui ne fument pas). Deuxième poste ciblé, les loyers dont l'augmentation, selon l'institut « prive chaque français de 12 euros par mois, même les propriétaires ». Bien entendu, l'inflation du prix de l'essence (voir encadré) fait elle aussi perdre 10 euros par mois à chaque Français touchant un salaire moyen entre 2001 et 2005 (et encore l'étude a été réalisée avant la flambée des prix pétroliers de la rentrée). La voiture étant par ailleurs un gouffre, entre achat, réparation et pièces détachées, les seules hausses de tarifs représentent 12 euros par mois. Dernier gros poste à peser lourd dans le porte-monnaie des consommateurs, les dépenses de santé. Les augmentations des honoraires des médecins, des tarifs des maisons de retraite, des prix des services paramédicaux amputent le pouvoir d'achat à hauteur de 14 euros.

Ainsi, l'étude de l'INC montre que la hausse moyenne des salaires a été quasiment rongée par l'inflation des prix de certains postes. Mais bien entendu, pour une majorité de français dont les hausses salariales se situent en dessous de la moyenne nationale, la perte est sèche.

Philippe Hermant

Flambée du pétrole *

La récente flambée du prix du pétrole entraîne de nombreuses conséquences sur la vie des français. Ceux qui se chauffent au fuel ont du subir une augmentation de 30 % de leur facture. Selon l'INSEE, 1000 litres livrés au domicile coûtaient 431,52 euros il y a un an contre 572,74 euros cette année. Face aux réactions, le gouvernement a promis une prime de 75 euros pour les français non imposables. La hausse la plus partagée est celle des carburants, elle dépasse allégrement les 25 % sur un an. Ainsi le litre de gazole est, en un an, de 0,86 euros à 1,11. Et ce n'est peut-être pas fini...

* Voir Fenêtres sur cours n°264

Santé des élèves : les 11-15 ans passés au crible

Une étude sur la santé des élèves de 11 à 15 ans a été rendue publique le 31 août. Elle a été réalisée en 2002 auprès de plus de 8 000 élèves.

L'institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé et le Ministère de l'Éducation Nationale ont publié fin août une enquête sur « *La santé des élèves de 11 à 15 ans en France* ». Les données recueillies portent sur 8 135 élèves (4 131 filles et 4 054 garçons) scolarisés en métropole du CM2 à la 3^{ème}. On y apprend par exemple que près des deux tiers des élèves français déclarent aimer l'école (beaucoup ou un peu) à l'âge de 11 ans, mais que seulement un tiers d'entre eux manifestent le même goût à 15 ans. En outre, près de 50 % des élèves trouvent le travail scolaire fatigant. Les élèves ont aussi été interrogés sur l'école en tant qu'environnement psychosocial. Les indices de satisfaction mesurés concernent leur degré d'autonomie, le soutien des autres élèves, du corps enseignant ou des parents. Leur appréciation est très moyenne mais surtout, elle s'altère sérieusement au collège. L'environnement scolaire y « *est perçu comme moins positif, moins favorable que celui de l'école élémentaire* ».

Sur le plan des comportements et des habitudes alimentaires l'étude révèle qu'un peu plus d'un jeune sur trois ne prend pas un petit déjeuner tous les jours. Cette proportion qui augmente avec l'âge est toujours plus élevée chez les filles que chez les garçons. Par ailleurs, les équilibres alimentaires sont peu respectés. Moins de 20 % des jeunes consomment des fruits et légumes tous les jours tandis que près 28,5 % consomment tous les jours des sucreries et 29 % des boissons sucrées.

La question de l'apparence physique est un domaine très sensible. Un peu plus d'un jeune sur deux pense être « *à peu près au bon poids* ». En revanche, si selon leur âge 20 à 24% des garçons estiment être en surcharge pondérale, cette proportion est beaucoup plus élevée chez les filles : 29,8 % chez les 11 ans, 36,5% chez les 13 ans et 41,8 % pour les 15 ans. Le nombre de filles

déclarant faire un régime s'élève 46,2 % (25,4 % chez les garçons), avec dès 11 ans 37,1 % d'entre elles se disant au régime (47,1 % pour les 13 ans, 54,5 % pour les 15 ans). En ce qui concerne les activités physiques, seuls 26,4 % des garçons et 11,2 % des filles satisfont aux recommandations de l'OMS. Dans la tranche d'âge des 15 ans, 21,3 % déclarent avoir eu des rapports sexuels, les garçons étant significativement plus nombreux (25 %) que les filles (17,7 %). Une grande majorité (89,3 %) d'élèves sexuellement actifs ont utilisé un contraceptif lors de leur dernier rapport. En ce qui concerne le tabagisme, l'étude souligne que l'initiation au tabac est en recul par rapport à 1998. Pour autant elle reste précoce et importante : 12,1 % pour les 11 ans, 32,9 % pour les 13 ans et 62,9 % pour les 15 ans. Quant à l'alcool, 22,6 % des élèves de 11 ans déclarent en avoir déjà consommé. Ce chiffre atteint 61,9 % à 15 ans et touche davantage les garçons (65,3 %) que les filles (58,7 %). Pour ce qui concerne le cannabis, 29,2 % des jeunes de 15 ans disent en avoir consommé au moins une fois dans leur vie et la part de ceux qui en ont déjà consommé plus de 40 fois s'élève à 6 % chez les garçons et à 3,1 % chez les filles.



Enfin, une large majorité d'élèves se sent en sécurité à l'école : 78,8 % d'entre eux déclarent ne jamais y avoir été victime de violences. Ceci-dit, 30,5 des garçons et 18,3 % des filles de 11 ans, affirment avoir subi des violences à l'école. Ces pourcentages diminuent avec l'âge avec respectivement 25,4 % et 18 % chez les 13 ans et 20,5 % et 14,2 % chez les 15 ans.

Pierre Magnetto

Données françaises d'une étude de l'OMS

L'étude publiée le 31 août par l'INPES et le Ministère de l'Éducation Nationale est en fait composée des données françaises de la dernière étude quadri-annuelle « *Health Behaviour in School-aged Children* », réalisée en 2002 par l'OMS dans 35 pays ou régions du continent européen et d'Amérique du Nord. Il s'agit de pays ou régions signataires d'un protocole de recherche commun qui permet de standardiser les méthodes d'échantillonnage et le recueil des données.

Cette enquête « *vise à mieux appréhender la santé et le bien-être des jeunes de 11, 13 et 15 ans, leurs comportements de santé ainsi que le contexte social dans lequel ils évoluent, à travers leurs propres déclarations.* » Pour l'OMS, les résultats obtenus doivent permettre « *de construire des stratégies de promotion pour la santé et d'influencer les politiques de santé en faveur des jeunes* ». La partie française de l'étude coordonnée par le Rectorat de Toulouse a été conduite par des médecins scolaires.

Cinéma

Rentrée française

Deux films sortent en septembre qui marquent bien la liberté que peuvent se permettre aujourd'hui, grâce au système de production, les réalisateurs français. Après « *Le mystère de la chambre jaune* » en 2003, Bruno Podalydès continue logiquement son adaptation de l'œuvre de Gaston Leroux avec « *Le parfum de la dame en noir* », une enquête de Rouletabille fortement marquée par l'inconscient du détective. Comme si Tintin s'inventait une scène primitive, comme si le docteur Freud mettait son nez dans les romans feuilletons d'avant quatorze. Comme à son habitude, Podalydès, avec la complicité de son frère Denis dans le rôle de Rouletabille, nous propose une véritable leçon de légèreté, d'élégance, d'humour feutré. Et aussi un sens du récit qui s'autorise les digressions, les fantaisies, les blagues gratuites. Le plaisir subtil que les adultes prendront à ce film ne doivent pas les dispenser d'y emmener les enfants qui seront ravis de suivre les aventures de Rouletabille même sans percevoir les triple sens, les jeux d'esprit et une gravité qui se cache bien. Une autre adaptation d'un contemporain de Leroux, Tristan Bernard, c'est « *Aux Abois* », le nouveau film du très subtil Philippe Collin. Transposant le roman



Le parfum de la dame en noir

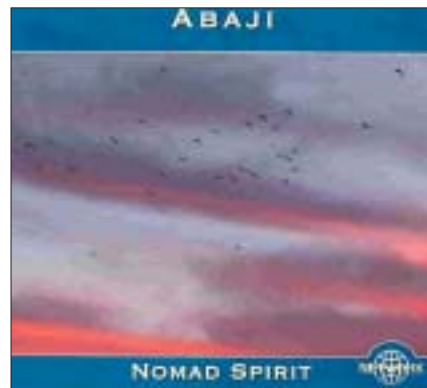
dans les années cinquante, Collin demande à Elie Semoun de soutenir de bout en bout un film troublant, extrêmement fin, sur l'aventure d'un homme seul, face à lui-même et à un monde sans qualités. Le sujet est grave et le traitement est comme chez Podalydès, très élégant, sans aucune lourdeur. On rit beaucoup et on est touché par la grande précision de l'auteur, une rigueur qu'on ne trouve pas dans d'autres films beaucoup plus chers, diffusés dans des centaines de salles et où il semble parfois que les auteurs, écrasés par des contraintes commerciales n'ont pas pu vivre la plénitude de leurs ambitions de départ.

René Marx

Musique

Esprit nomade

Abaji nous embarque pour un merveilleux périple musical sur les traces de ses ancêtres libanais, syriens, arméniens, turcs ou grecs. Voix ombreuse, sitar-guitar, bouzouki, guitare, bambou-saxophone, bambou-flûte, clarinette, et percussions : autant de sonorités, de chemins entre sable et eau, tantôt délicats, tantôt puissants et proche de la transe. Ramesh Shotham, maître percussionniste indien, Majid Bekkas, joueur de oud marocain et Djivan Gasparyan au douk l'accompagnent sur ses sentiers d'errants toujours à la recherche d'un son, d'une couleur, d'une émotion. Un album splendide,



de, changeant comme « *les nuages qui passent... là-bas... là-bas... les merveilleux nuages !* »

Laure Gandebeuf

Abaji : Nomad Spirit Network/Harmonia Mundi

Sport, religion et laïcité

Les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2005
Maison du sport - CNOSF
1, avenue Pierre de Coubertin, Paris
Organisé par la Ligue de l'enseignement, l'Ufolep et l'Usep
www.laicite-laligue.org

Fête de la science 2005

Du 10 au 16 octobre 2005
Portes ouvertes, visites de laboratoires, conférences, spectacles, films, jeux et expériences seront l'occasion de partager ses savoirs et de rencontrer les acteurs de la recherche.

Toutes les manifestations des unités CNRS, région par région sur le site :
<http://www2.cnrs.fr/SF2005/>

Colloque: l'évaluation des politiques de formation et d'éducation

Les 12 et 13 septembre
En quelques décennies, l'évaluation est devenue un objet incontournable des politiques d'éducation et de formation au niveau international. Les instruments d'évaluation participent-ils ou non d'un affaiblissement de la régulation étatique ? Viennent-ils compléter les outils existants et selon quelles finalités ?
Rens. : <http://www.inrp.fr/>

Journée d'échanges : troubles spécifiques du langage oral ou écrit

22 septembre
Quelles actions, quels dispositifs, quel dépistage en faveur des enfants atteints d'un trouble spécifique du langage écrit et oral ?
Organisé par l'Inpes au ministère de la santé et des solidarités
Rens. : <http://www.inpes.sante.fr/>

Colloque : éducation et longue durée du 22 au 26 septembre

Quelles déterminations historiques, sociologiques de l'école aujourd'hui dans la perspective de longue durée ? Quelles évolutions des formes d'exercices, de l'organisation du temps et de l'espace, des outils, des vêtements ?
Organisé par le CERSE
Rens : <http://www.unicaen.fr>

« L'école prend parfois un effet de résilience »

Vos travaux explorent la notion de « résilience ». De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de la capacité de reprendre un type de développement après une blessure traumatique. Pas n'importe quel développement, mais un développement avec la blessure dans le corps ou dans la mémoire.

Qu'entendez-vous par blessure traumatique ?

Il faut différencier le traumatisme de l'épreuve. Dans le traumatisme, je suis hébété, je ne peux plus traiter les informations, c'est trop difficile, je suis proche de la mort et cette manière de vivre n'est pas très différente de la mort. Je suis donc en agonie psychique. Dans l'épreuve, je souffre, je m'indigne, mais je reste moi-même. On ne peut pas parler de traumatisme puisque je ne suis pas mort, seulement d'épreuve de la vie.

Les traumatismes sont très fréquents, une personne sur deux en connaît dans sa vie. Les épreuves sont encore plus fréquentes puisque 100 % des personnes en connaissent.

Un enfant ayant subi un traumatisme est-il condamné à être une victime ?

Non. Dans un premier temps l'existence du traumatisme a été déniée. Il a fallu que les psychiatres militaires du 19^e siècle et Freud soulignent son importance. Ensuite, et comme souvent dans un 2^{ème} temps ça a basculé. Le traumatisme a été estimé blessure irrémédiable. La société donnait une pension pour ces enfants, ils étaient mis de côté. On ne s'en occupait pas. Avec la notion de résilience, nous sommes aujourd'hui dans une autre attitude. Bien sûr, la blessure reste, mais on peut ne pas s'y soumettre.

Bien avant la parole, c'est dans l'attachement que l'enfant « construit ses capacités de résilience » ?

L'attachement est nécessaire à la survie, un enfant sans attachement arrête tous ses développements y compris biologiques. Maintenant les notions de neuroplasticité,



Boris Cyrulnik,
ethologue et neuropsychiatre
Ces ouvrages relatent ses travaux sur la « résilience »

l'expliquent. On sait que l'affectivité participe au développement biologique. Pour des enseignants, il est important de savoir que l'affection participe même aux performances intellectuelles. Sans affection un enfant n'a pas le plaisir de raisonner et ne comprend pas l'aventure de l'intellect abstrait, celle des mathématiques ou de la philosophie. Jusqu'ici on pensait que l'école était juste le lieu où on transmettait un savoir, ce qui a bien sûr sa noblesse. On sait maintenant que ce savoir n'est transmissible qu'à l'intérieur d'un cadre affectif qui passe avant tout par la parole. Cette parole humaine, qui souvent, sort du cadre de l'instruction, a un pouvoir de stimulation de l'affection et joue un rôle dans les performances abstraites.

Violences physiques ou verbales, la maltraitance de l'enfant est-elle un traumatisme ? Le rôle des enseignants est sans doute important. Que peuvent-ils faire ?

La maltraitance est incontestablement un

grave traumatisme pour l'enfant, beaucoup plus qu'on ne le pensait il n'y a pas si longtemps. Pour la plupart de ces enfants, l'école n'a pas de sens. Le théorème de Pythagore comparé à ce qui les attend le soir à la maison ne veut rien dire. En revanche, l'école prend parfois un effet de résilience quand les enfants y trouvent de l'affection entre eux, ou bien avec un enseignant ou un tuteur, par la parole ou dans le cadre d'un projet partagé. Elle permet à l'enfant de sortir de l'obsession de la maltraitance. Les enseignants ne se rendent pas compte à quel point ils sont importants pour ces enfants là. Dire bonjour dans un couloir ou échanger deux phrases peut paraître banal. Pour l'enfant maltraité, c'est un événement extraordinaire. La parole est l'essentiel du média de l'affection.

Vous parlez aussi de « Culture créative » ?

Certaines cultures que je crois démocratiques, encouragent la créativité, invitent à participer au bouillonnement culturel. A l'inverse, d'autres cultures inhibent toute créativité. Ce sont les cultures de la récitation où il n'y a qu'une vérité.

L'école peut jouer un rôle majeur dans cette créativité à condition de ne pas se stéréotyper dans la transmission des dogmes. Un enfant est créatif dès l'instant où il crée un événement : un tableau, une pièce de théâtre, une invitation à dîner, une saynète qu'il joue. La créativité est un facteur précieux de résilience car elle consiste à mettre au monde ce qui n'y était pas avant qu'on le crée. Quand un enfant est traumatisé il perd son monde intime et l'inviter à la créativité c'est lui redonner la maîtrise de son monde intime.

Propos recueillis par
Gilles Sarrotte

